



La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de
l'Environnement au service du public »

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1317 du 13 Janvier 2009

Tous en grève et manifestations le 29 janvier

Sommaire

	<u>PAGES</u>
1. Agenda	2
2. Infos brèves	2
3. Edito	3
4. <u>Journée d'action du 29 janvier 2009</u>	
- Préavis de grève déposé par la fédération	4-5
- Tract OFICT pour le 29 janvier	6-7
- Communiqué intersyndical Fonction Publique du 7 janvier 2009	8
- Déclaration commune des 8 organisations du 5 janvier 2009	9-11
- Affiche pour le 29 janvier 2009	12
5. Elections du 3 février 2009 pour le renouvellement de certains C.T.P.	
- Profession de foi pour l'Administration Centrale	13-16
- Profession de foi pour les D.I.R.E.N.	17-20
- Profession de foi pour l'O.N.E.M.A.	21-22
- Profession de foi pour l'O.N.C.F.S.	23-26
- Profession de foi Parcs Nationaux et Conservatoire du Littoral	27-30
6. Communiqué fédéral concernant la circulaire FILLON du 31 décembre 2008	31-32
7. Courrier au Secrétaire Général du Ministère concernant le secteur maritime	33-34
8. Rencontre entre la C.G.T. U.F.E. – O.N.E.M.A. – O.N.C.F.S. – Agences, Parcs et le Ministère	35-36
9. Compte-rendu du C.C.H.S. du 16 décembre 2008	37-39



AGENDA

Lundi 12 janvier 2009

Réunion fédérale des Officiers de Ports O.P./O.P.1

Lundi 12 janvier et Mardi 13 Janvier 2009

Commission Exécutive de l'U.G.F.F.

Mercredi 14 janvier 2009

Réunion O.S./MEEDDAT du groupe de travail D.I.R.

Mercredi 14 janvier 2009

L'U.G.F.F. organise une rencontre avec les cadres dirigeants

Jeudi 15 janvier 2009

Réunion confédérale « travail – handicap, activité physique et sportive »

Jeudi 15 janvier 2009

Réunion du groupe d'échanges du MEEDDAT

Jeudi 15 janvier 2009

Réunion du comité de suivi du plan triennal des travailleurs handicapés

Vendredi 16 Janvier 2009

Réunion O.S./M.E.E.D.D.A.T. sur l'évaluation des personnels

Mardi 20 janvier 2009

Réunion du C.C.A.S.

Mardi 20 janvier 2009

O.S./M.E.E.D.D.A.T. sur l'ingénierie publique

Mercredi 21 Janvier 2009

Groupe d'échanges du M.E.E.D.D.A.T.

Jeudi 22 janvier 2009

Bureau Fédéral

Lundi 26 Janvier 2009

Rencontre au Cabinet du M.E.E.D.D.A.T.

Jeudi 29 janvier 2009 **Grèves et manifestations** **interprofessionnelles**

Vendredi 30 janvier 2009

Réunion O.S./M.E.E.D.D.A.T. sur l'évaluation des personnels

Vendredi 30 janvier 2009

Assemblée générale de l'A.F.U.L. avec le vote du projet de budget 2009

Lundi 2 février 2009

U.G.F.F. – réunion des orgas

Mardi 3 février 2009

Vote pour les C.T.P.S. des Directions de Centrale, Diren, C.T.P.C. pour l'administration de Centrale et C.T.P.C. des E.P.A. du secteur Environnement

Mardi 3 février 2009

Réunion O.S./M.E.E.D.D.A.T. sur la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois, des compétences et de la formation (GPEC)

Mardi 3 février 2009

Bureau de l'U.G.F.F.

Mardi 3 février 2009

C.C.N.

Jeudi 5 février 2009

Secrétariat Fédéral

Jeudi 5 février 2009

Réunion du Conseil des Services Scientifiques et Techniques du MEEDDAT



INFOS BREVES



EDUCATION NATIONALE Nouveau recul de Xavier Darcos

La mobilisation des personnels de l'Education Nationale, notamment contre la suppression de 3000 postes dans les Réseaux d'Aide Spécialisée pour les Elèves en Difficultés, RASED, porte ses fruits. En effet, le ministre renonce en partie à son projet funeste et laisse 1500 postes en RASED sur les 3000 suppressions programmées dans le budget 2009.



HÔPITAL, PATIENTS, SANTE, TERRITOIRES Un projet de réforme de plus en plus contesté

Le projet de loi « hôpital, patients, santé, territoires » (HPST) que le président de la République doit présenter aujourd'hui à Strasbourg est de plus en plus contesté par les syndicats hospitaliers, notamment par la fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale. Hier c'est l'un des syndicats de médecins hospitaliers, l'INPH qui a demandé « la suppression, voire le retrait » du projet de loi de modernisation du système de santé ainsi que l'ouverture d'un vrai dialogue social. Par ailleurs, l'INPH demande l'apurement de la dette de plus d'un milliard des Hôpitaux publics en dehors de tout plan social de licenciements. Des marges de financement existent (...) On peut penser au paquet fiscal.



MINISTERE DU TRAVAIL Les statisticiens en lutte bloquent les données sur les heures « sup »

Le chiffre des heures supplémentaires du troisième trimestre 2008 ne paraîtra pas vendredi en raison d'un mouvement social des statisticiens du ministère de l'Emploi et du Travail, opposés au déménagement annoncé de leur service à Metz (Moselle)



NEGOCIATION FORMATION PROFESSIONNELLE Des avancées certaines, mais aussi des insuffisances et des incertitudes

La négociation formation professionnelle s'est terminée ce matin. Cette ultime séance aura duré une journée et une nuit entière.

La délégation Cgt aura jusqu'au bout contribué à faire avancer le texte dans le sens d'une meilleure prise en compte des intérêts des salariés. Il nous faut à présent prendre le temps nécessaire pour informer nos organisations, les consulter et enfin décider de la signature ou non par la Cgt de ce projet d'accord.



LES CHIFFRES DU CHOMAGE Déclaration de la CGT

Les chiffres du chômage nécessitent un changement de cap.

Les annonces, mois après mois des mauvais chiffres du chômage montrent que la situation de l'emploi s'est fortement dégradée au second semestre 2008. Novembre confirme la tendance, l'ANPE va annoncer plus de 60.000 demandeurs d'emplois supplémentaires qui correspondent, pour partie, à des destructions d'emplois à un moment où la population active stagne.



POUR L'HOPITAL « Plus de moyens et plus de démocratie »

Communiqué de presse de la CGT et de la Fédération CGT Santé – Action sociale concernant les récents événements dramatiques et la situation dans les hôpitaux :



VALIDITE DES ACCORDS COLLECTIFS LES NOUVELLES REGLES AU 1^{ER} JANVIER 2009

Au 1^{er} janvier 2009 les accords d'entreprise ou d'établissement doivent remplir une double condition pour être valables :

La suite sur : www.cgt.fr



EDITO

Une Année 2009 à ne pas louper

Alors, heureux de l'euro ? Pas vraiment. Ses partisans les plus acharnés nous promettaient un surcroît de croissance et l'élimination du chômage de masse au sein de l'Union.

Cela n'a pas été le cas « nombre total de chômeurs 3.151.000, source Unedic octobre 2008 ». D'autres facteurs ont évidemment joué et nul ne peut dire ce qu'il en aurait été autrement. Mais constatons que la promesse n'a pas été tenue. Pourquoi ?

Parce que la dynamique politique vertueuse attendue de l'euro n'a pas fonctionné. Les Etats membres n'ont pas institué la gouvernance économique et sociale nécessaire au bon fonctionnement de la zone.

« Un patron du CAC 40 a touché en moyenne 4,7 millions d'euros, soit 308 années de SMIC ». Les amis de Sarko, Bernard ARNAULT, patron et principal actionnaire du groupe de luxe L.V.M.H., qui a touché 13,9 millions d'euros, soit 907 années de SMIC, pour une seule année, Arnaud Lagardère, fils de son père et patron du groupe éponyme, qui a touché, lui 13,6 millions d'euros, 888 années de SMIC, malgré sa gestion désastreuse d'Airbus, etc... « pour mémoire, le SMIC est à 1.321 euros brut ».

A ces rémunérations d'activités s'ajoutent les fameux « parachutes dorés », ces indemnités colossales que les managers qui ont échoué réunissaient jusqu'à présent à empocher quand ils se faisaient virer. « Antoine ZACHARIAS VINCI 12,9 millions d'euros, 857 années équivalent au SMIC, Serge Tchuruk Alcatel, 5,6 millions d'euros, 372 années de SMIC, a continué à présider le Conseil d'administration d'Alcatel jusqu'à l'été dernier et a touché pour cela 341.000 euros ... etc, etc... ! Les salaires de salariés les moins bien payés n'ont crû que de 0,9 % entre 1998 et 2006 contre + 69 % pour les amis de Nicolas, alors il est heureux de l'euro, Nicolas !

Le bouclier fiscal mis en place par Nicolas favorise encore plus ses amis. Je pensais naïvement que Nicolas 1^{er} était le Président de tous les Français, qu'il allait être le Président du Pouvoir d'Achat !

Une leçon bonne à rappeler dans un moment où l'on nous explique, pour justifier le bouclier fiscal, que c'est un droit de l'homme fondamental de ne pas payer plus de 50 % d'impôts quand on perçoit des bonus de plusieurs millions d'euros. Et bien, on a fait tout autrement durant un demi-siècle, c'est ainsi qu'entre 1932 et 1980, le taux marginal d'imposition applicable aux plus hauts revenus a été supérieur à 80 % en moyenne, sans que le capitalisme et la démocratie s'en soit moins bien portés pour autant.

Quel avenir on va laisser à nos enfants : travailler jusqu'à 70 ans, introduire des franchises médicales, travailler le dimanche, nous allons faire les 4 millions de chômeurs, les précaires, qui en cas de baisse d'activité limitée dans le temps, les entreprises peuvent en effet recourir au chômage partiel, ces derniers touchent alors une allocation égale à 50 % de la rémunération brute, avec un minimum de 4,42 euros par heure chômée. Avec la grande bonté de notre Nicolas 1^{er}, elle devrait passer à 60 % avec un minimum de 6,84 euros, merci pour les 2,42 euros. Tous les syndicats ont signé, sauf la C.G.T. C'est pourquoi il faut continuer à voter C.G.T. et faire voter C.G.T. dans toutes les élections professionnelles dans notre ministère, nous nous devons de combattre cette politique mise en place par Nicolas 1^{er} pour justement laisser à nos enfants une France juste et sociale, du travail pour tous, un SMIC à 1600 euros et on voit que c'est possible, un véritable service public avec des emplois et des moyens. Une reconnaissance de la pénibilité et l'arrêt des inégalités.

Nous pouvons y arriver le 29 janvier en étant tous en grève et dans les manifestations.

Personne ne se soucie vraiment de bien vivre, mais le vivre le plus longtemps possible, alors que tous ensemble nous pouvons nous donner l'enchantement de bien vivre. Que l'année 2009 vous apporte, à vous et à vos proches, tout le bonheur et toute la réussite que vous en espérez.

Jean Marie RECH



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Monsieur Jean-Louis BORLOO
ministre d'Etat

Ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement
durable et de l'aménagement du territoire
246 Bd Saint-Germain
75007 Paris

Montreuil, le 9 janvier 2009

Objet : Préavis de grève pour la journée d'action interprofessionnelle du 29 janvier 2009.

Monsieur le ministre,

La Fédération nationale CGT de l'équipement et de l'environnement s'inscrit totalement dans la déclaration commune du 5 janvier 2009 signée par les 8 organisations au plan interprofessionnel ainsi que celle du 7 janvier des 8 organisations de la Fonction publique.

Elle appelle l'ensemble des personnels du ministère à faire grève.

Elles entendent exiger du gouvernement des réponses précises à leurs revendications, qui portent notamment sur :

- le retrait des différents projets de casse du statut général des fonctionnaires, et en particulier le projet de loi sur la mobilité, les mesures préconisées dans le « livre blanc » Silicani, etc.
- l'arrêt des suppressions d'emplois et un moratoire immédiat sur celles contenues dans le budget 2009 (1 400 suppressions)
- l'ouverture urgente de négociations salariales visant en particulier à augmenter significativement la valeur du point et à réévaluer l'ensemble de la grille indiciaire pour améliorer la carrière des agents

- L'arrêt des délocalisations de services (SETRA, ENIM, services statistiques du Ministère, ...) ainsi que la fermeture des centres départementaux de Météo-France.

Face à la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), elle réaffirme, dans la poursuite de la manifestation nationale à Paris du 6 mars 2008, sa volonté de défendre l'existence du ministère, de ses missions et de tous ses services, avec les moyens et les effectifs nécessaires à l'accomplissement des missions de service public.

Sans prise en compte de ces exigences, la Fédération CGT prendra les dispositions pour donner les suites à cette journée.

Je vous prie donc de bien vouloir considérer la présente comme valant **préavis de grève pour la journée du 29 janvier 2009**, ainsi que pour les nuitées en amont et en aval de celle-ci pour les agents travaillant en horaire décalé.

Je vous prie de croire, monsieur le ministre, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Secrétaire Général



Jean Marie RECH

Copie :

- DRH
- DRH/RS

29 Janvier :
**Dans la grève, dans les
manifestations, avec les
autres salariés,
l'encadrement du
MEEDDAT peut se faire
entendre.**



**La CGT des Cadres et Technicien-nes
Equipement Environnement**

Fait remarquable, tous les syndicats se sont mis d'accord pour revendiquer des mesures urgentes pour l'emploi, les rémunérations, la formation et la qualification, des politiques publiques de relance économique, face à la gravité de la crise.

Contre la crise, le MEEDDAT a un rôle à jouer

Le MEEDDAT et ses Etablissements publics, avec ses agents, a des compétences clés en matière d'infrastructures, de logement, d'ingénierie, d'énergie, de développement durable, pour les politiques publiques de relance économiques.

On serait en droit d'attendre, par exemple le 22 janvier au séminaire de l'encadrement supérieur du MEEDDAT, une réflexion sur les mesures à prendre, la mobilisation des compétences des ingénieurs, cadres et techniciens du ministère pour mettre au point des mesures de lutte contre la crise à partir de la valorisation du travail des agents.

La circulaire du premier ministre du 31 Décembre : on continue, avec les mêmes méthodes ?

Les futures Directions Départementales du Territoires seront comme les autres interministérielles. Leur organisation est confiée au préfet.

En matière d'urbanisme et de politique de la ville, de logement, de sécurité routière, de prévention des risques, autant de compétences des DDE d'aujourd'hui, la nouvelle organisation sera dans bien des cas optionnelle. La variabilité d'organisation et de missions des Directions Départementales ne risque-t-elle pas de rendre plus difficile pour l'usager de savoir qui fait quoi, d'identifier les niveaux de responsabilité?

Les fonctions supports seront massivement mutualisées à partir de l'échelon régional, avec, c'est tout un programme, la mise en place d'un « vivier régional de vacataires et de contractuels » sans doute plutôt cadres et techniciens. Des bouche-trous plus nombreux parcourant la région ?

Cette circulaire prévoit la concertation en une ligne : « comme dans la phase précédente, je vous demande de veiller à la qualité de l'information et du dialogue social ».

Les réformes, après l'ingénierie publique, l'adaptation de la formation continue aux restructurations, se suivent et se ressemblent !

L'opinion des agents, et de l'encadrement, exprimée fortement entre autre dans la manifestation mémorable du 6 mars 2008, et admise à l'époque par le ministre, est bafouée.

Le MEEDDAT n'est pas seul à bénéficier de ce traitement : la réforme de l'hôpital ne se fait-elle pas dans la « certitude » que l'hôpital n'a aucun problème de moyens mais seulement des problèmes d'organisation, selon les dire des ministres concernés ?

L'encadrement dans la tourmente.

D'abord, où va-t-on ? En l'absence d'association de l'encadrement aux décisions prises, de débat et de concertation, celui-ci risque d'être réduit à appliquer sans visibilité des décisions à la légitimité affaiblie. Cette situation est clairement dénoncée par les cadres dans les réponses à la consultation de l'UGICT CGT cet automne.

Que va donner la réforme de l'évaluation ? Chacun serait responsable de ses objectifs, sanctionné ou valorisé de manière significative par la prime, de type PFR (prime de fonction et de résultat). Un moyen commode de faire porter la responsabilité des conséquences d'une politique sur les agents, et particulièrement sur l'encadrement ? De certains dysfonctionnements dramatiques à l'hôpital, à tel ou tel épisode neigeux, la tendance semble bien de chercher les responsables, d'auditer les procédures, sans interroger les politiques mises en œuvre.

Des conditions de travail plus difficiles

La concurrence pour les postes d'encadrement restants risque de se faire plus vive, dans un cadre interministériel, certains vont se retrouver sur la touche. La réduction des missions ne signifiera pas pour autant réduction des charges de travail. Confrontés au management par objectif la maîtrise du temps de travail va rester la quadrature du cercle pour beaucoup. Les fusions de corps, faites, en cours ou en gestation (Attachés, IPC, IT, B techniques, etc.) vont-elles conduire à une sorte de polyvalence des personnels d'encadrement, en combinaison avec l'emploi de précaires ?

Dans le même temps les relations avec les autres catégories de personnels ne risquent-elle pas de devenir de plus en plus conflictuelles ?

La politique salariale pour les cadres reste marquée par la smicardisation des débuts de carrière, l'accroissement de la part variable de la rémunération, le durcissement des conditions d'avancement, doublée de la culpabilisation par rapport aux autres catégories.

Les enjeux de la journée de grève et de manifestation du 29 janvier, concernent directement l'encadrement du MEEDDAT.

Pour combattre la crise, les syndicats insistent sur la défense de l'emploi, le gel des 30 000 suppressions d'emplois dans la Fonction publique, la formation et la qualification, la défense du temps de travail, du dialogue social, la mise en œuvre de politiques publiques répondant aux besoins de la société, notamment le logement social, et l'investissement dans les infrastructures pour le développement durable. Ils demandent des réformes de progrès social, à l'opposé de la RGPP. La CGT propose de développer un pôle public de financement.

La consultation sur le travail de la CGT des cadres et techniciens cet automne a montré que l'encadrement tenait fortement à une maîtrise du temps de travail, à être associé aux stratégies de l'entreprise, à la part fixe de la rémunération, à avoir les moyens de bien travailler, et qu'il se défiait du système d'évaluation actuel. Les garanties sur le temps de travail des cadres doivent être renforcées.

L'encadrement doit pouvoir s'exprimer sur les projets, apporter une véritable contribution, y compris critique, disposer d'un droit de recours par rapport aux objectifs fixés. L'évaluation doit contribuer à un nouveau management.

Des moyens doivent être donnés d'évaluer les missions et les objectifs. Les emplois nécessaires doivent être recensés.

Les qualifications doivent être reconnues. La part de rémunération fixe doit croître. La CGT propose de discuter sur la base de 2560 euros brut pour un bac+2, 3200 pour un bac+5 en début de carrière, et au minimum le doublement de la rémunération en cours de carrière, sur la base d'un SMIC à 1600 euros bruts

Le 29 Janvier, pour les salaires, l'emploi, la protection sociale, les services publics, agissons ensemble.

Le 12 Janvier 2009

Organisation Fédérale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens CGT de l'Équipement Environnement

Adresse : 263, Rue de Paris Case 543 93515 MONTREUIL Cedex France

Téléphone : 01 48 18 82 14 **Email :** ofict.equipement@cgt.fr **Site WEB :** OFICT-CGT

JOURNEE D'ACTION INTERPROFESSIONNELLE DU 29 JANVIER 2009 :

**POUR LA FONCTION PUBLIQUE, TOUTES ET TOUS
EN GREVE ET DANS LES MANIFESTATIONS**

Les organisations syndicales de la Fonction publique s'inscrivent totalement dans la déclaration commune de propositions et revendications signée le 5 janvier 2009 par les 8 organisations au plan interprofessionnel.

En appelant les fonctionnaires et agents publics à participer massivement à la grève et aux manifestations le 29 janvier prochain, elles entendent exiger du gouvernement des réponses à leurs revendications portant sur :

- ➔ L'arrêt de la politique aveugle de suppressions d'emplois et un moratoire immédiat sur celles contenues dans le budget 2009 ;
- ➔ L'ouverture urgente de négociations salariales visant en particulier à augmenter significativement la valeur du point et à réévaluer l'ensemble de la grille indiciaire pour améliorer la carrière des agents ;
- ➔ Le retrait de projets porteurs de lourds reculs pour la population et les personnels et qui se traduisent notamment par des délocalisations et des fermetures massives de services de proximité et l'aggravation des conditions de travail ;
- ➔ Les moyens nécessaires à la pérennisation du financement des missions publiques en lieu et place de l'actuelle politique d'austérité imposée aux services de l'Etat, aux collectivités locales et aux établissements hospitaliers.

Face à la Révision générale des politiques publiques (RGPP), elles rappellent leur détermination pour le développement de services publics de qualité dotés de tous les moyens nécessaires pour répondre encore mieux aux besoins sociaux et de solidarité.

Sans prise en compte de ces exigences, elles prendront les dispositions pour donner les suites à cette journée.

A cet effet, elles conviennent de se revoir consécutivement à la rencontre des organisations syndicales au plan interprofessionnel prévue le 2 février 2009.

PARIS, le 7 janvier 2009

Déclaration commune

Propositions et revendications des organisations syndicales CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA

La crise économique amplifiée par la crise financière internationale touche durement une grande partie des salariés dans leurs emplois et leurs revenus. Alors qu'ils n'en sont en rien responsables, les salariés, demandeurs d'emploi et retraités, sont les premières victimes de cette crise. Elle menace l'avenir des jeunes, met à mal la cohésion sociale et les solidarités ; elle accroît les inégalités et les risques de précarité.

Les seules lois du marché ne peuvent régler tous les problèmes.

Face à cette situation et considérant qu'il est de leur responsabilité d'agir en commun, en particulier lors de la journée du 29 janvier, pour obtenir des mesures favorables aux salariés, les organisations syndicales CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA ont décidé d'interpeller les entreprises, le patronat et l'Etat.

Surmonter la crise implique des mesures urgentes en faveur de l'emploi, des rémunérations et des politiques publiques intégrées dans une politique de relance économique.

1 – Donner la priorité au maintien des emplois dans un contexte de crise économique

De nombreuses entreprises mettent la pression sur les sous-traitants et fournisseurs faisant supporter à leurs salariés blocages de rémunérations et pertes d'emplois. Par ailleurs, des salariés sont contraints à des durées du travail élevées, tandis que les salariés temporaires, en intérim ou en CDD, sont les premiers à faire les frais des baisses d'activité. Des entreprises utilisent la crise pour opérer des restructurations tout en maintenant la rémunération de leurs actionnaires.

C'est intolérable et inadmissible.

Les entreprises confrontées aux baisses d'activité utilisent des mesures de sauvegarde d'emplois comme le chômage partiel, les jours de RTT ou de congés... Toutes ces mesures doivent être négociées dans l'objectif de préserver l'emploi et les salaires. Les aides publiques doivent aussi y être conditionnées. Les entreprises doivent améliorer l'indemnisation du chômage partiel et tous les salariés doivent pouvoir en bénéficier. Ces périodes de baisse d'activité doivent être utilisées pour développer la formation professionnelle et renforcer les compétences des salariés.

Dans toutes les entreprises, quelle que soit leur situation, c'est notamment en investissant dans la formation et le travail qualifiant et en réduisant la précarité que la performance sera assurée.

Dans la fonction et les entreprises publiques, il est indispensable de répondre aux besoins de notre société et de la population et de leur attribuer les moyens nécessaires. Dès 2009, le gouvernement doit renoncer aux 30.000 suppressions de postes. Il faut abandonner une politique aveugle de suppression d'emplois et penser autrement l'évolution des services publics dont la qualité et l'emploi constituent une question centrale.

La situation des salariés précaires du public appelle des mesures de justice sociale.

2 – Politiques salariales : améliorer le pouvoir d'achat, réduire les inégalités

Les exigences des actionnaires ont conduit, dans beaucoup d'entreprises, à l'accroissement des inégalités. Elles se sont aussi traduites par une redistribution des richesses privilégiant le versement de dividendes au détriment des salaires et de l'investissement.

Dans les branches, les entreprises, les fonctions publiques, les négociations salariales doivent assurer au moins un maintien du pouvoir d'achat et une réduction des inégalités.

Les allègements de cotisations sociales doivent être conditionnés à la conclusion d'accords salariaux

3- Orienter la relance économique vers l'emploi et le pouvoir d'achat.

Il est de la responsabilité de l'Etat et de l'Union Européenne de décider de politiques d'interventions publiques coordonnées favorisant une relance économique. Celles-ci doivent viser à la fois :

§ Une relance par la consommation en améliorant le pouvoir d'achat, en priorité des revenus les plus modestes parmi lesquels de nombreux salariés, demandeurs d'emploi, retraités et bénéficiaires de minima sociaux.

§ Une politique de développement de logement social à la hauteur de l'urgence, un encadrement des loyers et un accès au crédit dans des conditions excluant les taux usuraires.

§ Une protection sociale (santé, retraite...) dans un cadre collectif et solidaire

§ Des investissements ciblés, en particulier en matière d'infrastructures, d'équipements publics et de services publics, en favorisant la recherche, le développement, l'éducation et la formation.

Les investissements publics et privés doivent notamment être orientés en faveur d'une économie du développement durable mettant en œuvre les principes adoptés au Grenelle de l'Environnement.

§ Toute aide accordée à une entreprise doit être ciblée et faire l'objet de contreparties. Elle doit être conditionnée à des exigences sociales, en particulier en matière d'emploi. Elle doit faire l'objet d'une information et d'un avis préalable des élus représentant les salariés. Dans le cas spécifique du secteur bancaire, l'utilisation des aides publiques doit donner lieu à un contrôle direct par l'Etat.

4 – Préserver et améliorer les garanties collectives

Les conditions de vie et de travail pour les salariés des secteurs privé et public, passent par l'amélioration du cadre collectif. C'est pourquoi il faut :

- ▶ abroger les dispositifs légaux qui ont conduit à remettre en cause la réduction du temps de travail
- ▶ retirer la proposition de loi sur le travail du dimanche.
- ▶ respecter le dialogue social sur tous les projets et propositions de loi qui touchent à la réglementation du travail.
- ▶ face à la révision générale des politiques publiques (RGPP), mettre en œuvre des réformes porteuses de progrès social

5 – Réglementer la sphère financière internationale

Cette réglementation doit mettre un terme à la spéculation, aux paradis fiscaux, à l'opacité du système financier international et encadrer les mouvements de capitaux. L'Union européenne doit être au premier plan pour l'exiger.

Il faut aussi imposer le respect des droits fondamentaux et sociaux et des normes internationales de l'OIT dans tous les échanges internationaux. L'aide publique au développement doit être maintenue et améliorée. C'est ce que demande le mouvement syndical international

Le 5 janvier 2009



Salariés du MEEDDAT
engagez vous résolument dans l'action

avec la CGT



le 29 janvier
faites grève
et participez aux manifestations

Elections du mardi 3 février 2009

Comité Technique Paritaire Central de l'Administration Centrale
et
Comités Techniques Paritaires Spéciaux
des directions d'administration centrale

**Le Service Public est notre richesse
Votez et faites voter CGT**

Pour notre ministère et ses personnels, nous voulons de vraies missions de service public, un travail utile à la société, des conditions de travail améliorées, des hausses de rémunérations légitimes après des années de baisse du pouvoir d'achat. Or, ces missions sont perdues de vue par les réorganisations, dominées par la RGPP. Nous voulons que le changement serve à un meilleur service aux usagers.

Ce qui se passe ne va pas dans ce sens là :

- **baisse des effectifs publics par principe**, alors que des missions de service public essentielles ne peuvent plus être assurées décemment et que le chômage explose,
- **sabotage de services entiers**, avec des projets de délocalisations sans autre nécessité que de compenser les fermetures de casernes : exemples du SETRA, du service statistique du ministère, de l'ENIM,
- **précarisation** de l'emploi avec un flux de 200 vacataires jetables en administration centrale, alors que le statut des fonctionnaires, protecteur et garant de leur indépendance vis à vis du pouvoir politique, est remis en cause,
- **baisse des crédits affectés à la satisfaction des besoins sociaux** : dès 2009, les crédits pour le logement social sont fortement amputés. Le gouvernement engage des milliards – notamment issus du Livret A affectés au logement social – pour « sauver » les banques, sans contrepartie,
- **privatisation de tout ce qui peut l'être**, sous tous les prétextes : baisser les moyens, dégrader le service, jeter l'opprobre sur les dysfonctionnements... Vendre la marchandisation comme la solution...

La CGT, première organisation syndicale du MEEDDAT après les élections de juin 2008 au CTPM, est aussi depuis décembre la première (et en progression) dans la fonction publique territoriale. Les salariés viennent de placer la CGT en tête et en forte progression lors des élections aux prud'hommes.

La CGT invite les agents du MEEDDAT à participer à la journée de grève et de manifestations du 29 janvier, à l'appel de tous les syndicats, ensemble public/privé, pour défendre l'emploi, les salaires, la protection sociale et les services publics.

A quoi sert le Comité Technique Paritaire (CTP) ?

Un CTP est une **instance consultative paritaire** de représentants de l'administration et des personnels
Le CTPC est compétent pour les questions communes à l'administration centrale et aux Services techniques centraux.

Les Comités paritaires consultatifs spécialisés (CTPS) examinent les questions spécifiques à chaque direction*.

Ils sont obligatoirement consultés sur les questions relatives à l'organisation des services, leurs conditions générales de fonctionnement, les actions de formation, l'organisation et les conditions de travail, les critères de répartition des primes...

Les CTP sont consultatifs et trop souvent réduits à des chambres d'enregistrement. Toutefois, à l'avenir, une position négative unanime des organisations syndicales entraînera une 2ème délibération.

***les agents d'administration centrale vont voter deux fois, ceux des services techniques centraux une fois.**



le service public est notre richesse

**Voter CGT
aux CTP**

un vote utile et combatif

Services d'administration centrale du MEEDDAT : « quelques points chauds » début 2009, autant d'interventions nécessaires !

DSCR

Réorganisation permanente et navigation à vue. Depuis des années la DSCR affiche une volonté de réorganisation et des projets ambitieux : mieux tenir compte des nouveaux besoins de la sécurité routière. Derrière ces belles idées, la DSCR s'est trouvée amputée de deux sous-directions pourtant largement contributives de sécurité routière.

Et quant à ce qu'il reste dans la délégation tout est en suspend, des réorganisations sont à nouveau prévues, avec à la clé une réforme du permis de conduire.

Sans oublier que cette navigation à vue se déroule dans un climat stressant et démotivant.

La mobilisation et la détermination des agents pour un service public des examens du permis de conduire et contre tout refus de dégradation des conditions de travail restent notre fil à plomb des mois à venir.

DGALN

Son intitulé, Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature et des compétences placent cette direction au cœur des ambitions du nouveau ministère. En croisant des compétences équipement et écologie cette nouvelle direction devait incarner le concept de développement durable dans ses trois dimensions, sociale, économique et environnementale. Or, on assiste à l'adjonction de structures, qui s'ignorent le plus souvent, sans transversalité, ni projet fédérateur. Alors que cette direction a vocation à piloter 80% de l'activité des services déconcentrés, la réalité devient la destruction des ministères de l'équipement et de l'écologie au profit d'une machine à produire de la norme (et de la mise aux normes...). Quant au logement et à l'urbanisme, le bilan n'est pas plus reluisant. Alors que la crise économique aggrave celle du logement, la ministre multiplie les décisions ou déclarations provocatrices : budget logement en baisse de 8%, accession à 15 euros par jour poussant au surendettement et facteur évident d'étalement urbain, remise en cause permanente de la loi SRU (20% de logement sociaux), ... tout cela est décidément bien loin du développement durable.

CERTU, CETU, CETMEF...des services en situation critique

D'un côté :

- Départs massifs de non-titulaires, des pertes de savoir-faire
- Suppressions de postes qui touchent les STC comme tout le RST
- Jeunes diplômés que ces services n'arrivent pas à retenir faute de carrière attractive

De l'autre :

- Une demande à ces services d'élargir leurs champs de missions et de se redéployer sur les chantiers du développement durable
- Telle est l'équation impossible à résoudre ... à moins d'en modifier les paramètres par l'action

DGPR

La fusion des services de l'ex DPPR et de différents services SHAPI (ex DE), transports matières dangereuses et services de l'ex DGEMP et de l'ex DARQSI... s'est effectuée sans moyen supplémentaire. Les agents vivent que la « mutualisation » ne soulage pas leurs charges de travail. La CGT a défendu le maintien de missions intégrées, exemple des déchets ou de la pollution atmosphérique, et souligné l'importance des liens et moyens nécessaires au pilotage des actions des services déconcentrés et des établissements publics concernés. La mise en œuvre du Grenelle et le « fléchage » des postes supplémentaires ne doivent plus oublier la DGPR elle-même ! A l'exemple de REACH ou des Installations Classées, beaucoup reste à faire : par manque de moyens pour gérer toutes les « priorités », la sous-traitance et la privatisation des tâches de contrôle ou d'expertise ne doivent pas être acceptées.

SG

Le secrétariat Général regroupe 4 directions, 4 services et 1 cabinet soit 2000 agents. Autant dire une « usine à gaz » où les agents peinent en général à se retrouver. Travail morcelé, de moindre intérêt, dans l'urgence, conditions de travail dégradées, nombre impressionnant de postes vacants... constitue aujourd'hui le quotidien des agents.

DGEC

La création d'un bureau des marchés du CO 2 est pour l'instant la réponse aux besoins de moyens supplémentaires de la DG pour assurer les missions de politiques de l'énergie au service de la lutte contre le changement climatique. Les seuls emplois créés seraient à l'ADEME (55 sur 3 ans), avec des crédits supplémentaires à l'Agence provenant des taxes TGAP. Spéculation boursière du marché du CO 2 et libéralisation de toutes les composantes de l'énergie, ne vont pas dans le sens des ruptures nécessaires proclamées. Il faut des moyens publics et des effectifs supplémentaires pour les missions : programmation des investissements, maîtrise de la demande, soutien aux investissements d'énergies non émettrices de CO 2, réglementations surveillées d'efficacité énergétique des secteurs.

CGEDD

Parmi les services du Conseil Général l'immeuble Bd Montparnasse a été affecté non pas au MEEDDAT mais au ministère de la Défense, avec sa mise en vente courant 2009 et départ des agents. Comme pour l'immeuble de Ségur, ces mises en vente des biens de l'Etat, non discutées avec les représentants des personnels, représentent autant de locations au privé sur le site de la Défense. Et la « com » du cabinet ose appeler cela « stratégie immobilière durable » et engagements du ministre pour un nouvel immeuble HQE du MEEDDAT

DGITM

Comme d'autres les agents font part de difficultés au quotidien avec l'informatique... L'assistance informatique repose en grande partie sur de jeunes vacataires précaires, sous-rémunérés.

Avec l'intégration du secrétariat général du Conseil National des Transports à la DGITM, il faudra veiller à ce que personne ne reste sur le carreau.

La CGT et la réorganisation de l'administration centrale : ferme opposition et propositions

Quel bilan ?

Quasiment aucune concertation approfondie alors qu'il s'agissait d'une réorganisation d'une ampleur inégalée...

La CGT, tout en amendant les textes sur les missions avec quelques réussites, a voté contre le décret et l'arrêté de réorganisation de l'administration centrale. En AG ou en CTPM et CTPC, nous avons été aux côtés des personnels en construisant et relayant les revendications dans tous les domaines.

Du point de vue du gouvernement, le MEEDDAT est un excellent élève en RGPP avec cinq étoiles au bilan de la réorganisation.

Pour la CGT, les missions, les rapports avec les services déconcentrés et établissements publics, et les personnels eux-mêmes n'ont pas progressé et ont été souvent sacrifiés. Nous sommes loin de ce que nous souhaitons : une organisation ministérielle capable d'assurer les missions à la hauteur des défis du développement durable.

On a limité les dégâts ?

L'action des personnels avec la CGT a débouché sur les acquis suivants :

- circulaire du 15 avril fixant des règles homogènes d'affectation pour tous les agents

- droit de remords étendu à tous les personnels
- règlement de nombreuses situations individuelles
- indemnité de restructuration
- mise en échec du projet de suppression du planning familial et de l'infirmier de l'Arche.

Si de nombreuses revendications portées par la CGT n'ont pas reçu de réponses favorables, en particulier notre opposition à la mise en vente de l'immeuble de Ségur, son action a permis au personnel de s'exprimer, d'intervenir, de faire valoir ses aspirations et de construire une base de mobilisation.

Il reste à obtenir :

- l'attribution de l'indemnité de restructuration à tous les personnels y compris les CDD
- des recrutements sur les postes vacants et des créations au titre du Grenelle
- une meilleure prise en compte de la situation des agents handicapés
- des conditions satisfaisantes d'installation dans les nouveaux locaux.

RGPP et délocalisations : contre le service public et le Grenelle de l'Environnement

Le gouvernement multiplie les annonces de délocalisations dans la précipitation et sans concertation, ni avec les élus locaux ni avec les organisations syndicales. La logique de gestion comptable prime sur toute réflexion stratégique cohérente, voire la remet en cause lorsque des projets antérieurs existent comme pour le devenir du SETRA.

Sous prétexte d'aménagement du territoire, il met en péril des services et menace la qualité de leurs travaux comme c'est le cas pour le

SETRA, les services de la statistique, l'ENIM, l'ONF, l'archéologie préventive (INRAP), Météo-France.

Les projets de délocalisations, critiqués par des experts ou des élus de toutes tendances, sont combattus par les personnels ; la CGT les juge inacceptables.



Le SETRA : service d'excellence menacé par la RGPP, le désengagement de l'Etat des activités routières et de l'ingénierie. Et par la délocalisation ?

Le SETRA devait intégrer le Pôle de Marne-La-Vallée alliant Recherche, Enseignement et Ingénierie. Le nouveau projet de délocalisation à Sourdun (près de Provins), n'aurait aucune logique et se traduirait par une perte d'expertise technique et la mort du service. L'opposition manifestée par tous les élus locaux concernés (Sourdun, Bagneux, Marne la Vallée...) met en difficulté le gouvernement et appuie l'action unie des personnels.

La CGT demande l'abandon de ce projet et défend :

- Avant toute décision : des études de faisabilité, d'impact financier et environnemental avec bilan carbone, y compris pour les 300 agents et leurs familles.
- Le maintien d'une logique de partenariat étroit avec les acteurs du RST
- que les agents soient consultés sur l'avenir du SETRA et qu'un véritable dialogue s'instaure avec la prise en compte de leur situation.
- que la gestion des compétences, la reconnaissance des qualifications des personnels et l'avenir du SETRA fassent l'objet d'une vraie concertation.

Réforme de l'Etat et délocalisations :

des luttes qui nous concernent tous, des pétitions en ligne :

site du LCPC : http://img/petition_avenir_PST.pdf

site du SETRA : http://www.setra.equipement.gouv.fr/cgi-bin/NON_A_LA_DELOCALISATION.pl

CGDD/SOeS Les personnels contre la délocalisation

Les services INSEE et d'autres services statistiques sont menacés d'une délocalisation à Metz. Aux dernières nouvelles une partie du SoeS irait à Orléans où se trouve actuellement l'ex IFEN.

Avec les personnels, nous refusons ce diktat sur ordre de Matignon (pétition en ligne, manif...). Il est contraire aux intérêts du service et des personnels, démagogique sur le terrain de l'emploi (pertes ne compensant pas la fermeture de sites militaires). Il faut savoir dire NON, en réponse au secrétaire général, chargé de la « concertation » sur le diktat de délocalisation.

Des revendications essentielles

Salaires et primes

Primes diverses à « la performance », Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA), monétisation des jours RTT... ça ne va pas !

Pour garantir le pouvoir d'achat et la reconnaissance des qualifications, il faut augmenter les salaires

La CGT revendique : la fixation du SMIC à 1600 € bruts et un début de carrière dans la grille par niveau de diplôme

CAP/BEP	1,2 SMIC
Bac	1,4 SMIC
Bac+2	1,6 SMIC
Bac+5/mastère/ingénieur	2 SMIC
Bac+8/doctorat	2,3 SMIC

Et un déroulement de carrière assurant entre son début et sa fin, un doublement du salaire.

L'emploi

Saignées redoublées dans l'emploi, vacataires sans droits, postes non pourvus, perte de compétence...ça suffit !

Pour une garantie d'emploi pour tous et une réponse aux besoins des services :

La CGT revendique l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois et la négociation d'un plan pluri-annuel de recrutement d'emplois statutaires

Temps de travail

Extension du forfait sans décompte horaire, incitation au rachat des jours RTT, écrêtements des crédits d'heures...Pas touche à la RTT !

Pour garantir et rendre effective la RTT pour tous :

La CGT revendique des charges de travail moins lourdes et une organisation du travail respectueuse de la RTT

Retraite

Allongement des annuités : décotes, capitalisation, et bientôt la retraite à70 ans ? Non au recul de civilisation.

La CGT revendique : une retraite à taux plein dès 60 ans dans le cadre d'un système de répartition consolidé.

Changer le travail

Le travail devrait être pour tous un lieu d'épanouissement et de réalisation de soi. C'est loin d'être toujours le cas.

Si la **précarité** est une réalité vécue par les vacataires et contractuels à durée déterminée, le sentiment d'incertitude est aujourd'hui largement répandu parmi les fonctionnaires eux-mêmes de toutes catégories.

Stress et souffrance au travail gagnent du terrain comme les mobilités contraintes.

La promotion sociale et la reconnaissance professionnelle sont aujourd'hui en panne. Et le système d'évaluation demeure injuste.

Les **rythmes de travail** non maîtrisés, l'amplitude de la journée de travail, les temps de transport ont trop souvent des conséquences sur la vie privée et la santé. Les démarches d'individualisation et de mise en concurrence des

agents aggravent d'autant ces conditions.

Le sentiment grandit **de ne pouvoir réaliser pleinement un travail de qualité** : trop dans l'urgence, long terme sacrifié, manque de moyens et absence de lisibilité sur la stratégie du service...



Oui, il faut changer le travail pour qu'il ait tout son sens par :

- une revalorisation salariale et des parcours professionnels,
- de plus grandes possibilités de mobilité choisie et de formation professionnelle
- la création d'emplois pour une charge de travail moins lourde,
- une autre organisation du travail qui favorise le travail en équipe, une hiérarchie à même d'exercer ses responsabilités, la possibilité de voir ses opinions prises en compte

Diversité, efficacité, solidarité : la CGT

Les syndicats CGT unissent des femmes et des hommes d'opinions différentes : pas d'examen pour se syndiquer ! La diversité, le respect, des valeurs communes, voilà ce que découvre un(e) nouveau(elle) syndiqué(e). Les statuts et les pratiques reposent sur le choix des syndiqués pour déterminer les orientations revendicatives et choisir leurs délégués. En toute indépendance... Vis à vis des gouvernements, du patronat, des partis politiques.

L'affiliation à une fédération professionnelle, à une union départementale interprofessionnelle, dans une confédération, repose sur des valeurs de solidarité et d'efficacité : salariés avec ou sans emploi, actifs et retraités, entreprises privées et secteur public, ouvriers, techniciens, cadres... Solidarité régionale, européenne (Confédération Européenne des Syndicats) et internationale (Confédération Internationale des Syndicats).

Les syndicats CGT ne jouent pas les uns contre les autres. Si nous défendons les contractuels, ce n'est pas en critiquant les titulaires. Réunis dans la fédération de l'équipement et de l'environnement, dans le respect de chacun, les syndicats CGT présents dans l'ensemble du MEEDDAT et de ses établissements, doivent être renforcés.

Etablissements Publics de la sphère Ecologie, Météo-France, IGN, Services Techniques Centraux... et syndiqué(e)s CGT des DDE, DDA (DDEA-DDT), DIREN, DRIRE et DRE (DREAL), DIR, DAM et DRAM et des directions d'administration centrale, nous travaillons ensemble en comprenant nos spécificités, nos fonctions et nos diversités pour un service public de qualité.

CTPM du MEEDDAT élu en juin 2008 : 7 sièges CGT, 5 FO, 2 CFDT, 1 UNSA - 15 sièges aux directions.

Il n'y a pas des agents « d'esprit bétonneur » et des agents « d'esprit défense des oiseaux ». Ces oppositions, sur fond de peur individuelle et de crise du système, ne servent ni les intérêts des salariés, ni l'intérêt général.

Pour la CGT, le développement durable ce n'est pas de la pub poudre aux yeux : ce sont des actes, des moyens, des ruptures nécessaires avec la façon dont sont traités les femmes, les hommes et la nature sur cette planète.

Discutons-en et pensez-y en votant !

Nous contacter :
syndicat CGT : 01.40.81.64.14
Site Fédération : <http://www.equipement.cgt.fr>

**Pour les CTP à l'urne ou par correspondance
Votez CGT**



3 février 2009

Renouvellement des représentants des Comités Techniques Paritaires des DIREN

Ces élections se tiennent dans une période de crise financière, économique et sociale. C'est avant tout une crise du système capitaliste.

Le gouvernement a décidé d'engager des sommes colossales pour renflouer les banques. La situation de chaos dans laquelle les banquiers et les grands patrons sont en train d'entraîner le monde est le produit du fonctionnement d'un système. Celui-ci a consisté depuis une trentaine d'année à laminer les salaires, démanteler toutes les garanties collectives des salarié-es pour maximiser le profit.

Nous ne sommes pas d'accord pour que, les salarié-es en général et les fonctionnaires en particulier, payent pour la faillite d'un système qui a été construit sur leur dos.

Les personnels du MEEDDAT, et en particuliers ceux des DIREN sont confrontés à la RGPP, aux réorganisations et démantèlement des services, à l'individualisation des rémunérations, à des mobilités imposées ... tout cela n'est plus supportable.

Les suppressions d'emplois inscrites au budget 2009/2011 sont inacceptables et ne sont en aucun cas compensées par les faibles redéploiements au titre du Grenelle de l'environnement.

La CGT invite les agents du MEEDDAT à participer à la journée de grève et de manifestations du 29 janvier, à l'appel de tous les syndicats, ensemble public/privé, pour défendre l'emploi, les salaires, la protection sociale et les services publics.

Il s'agit de construire une mobilisation générale et durable pour empêcher ce gouvernement de poursuivre ses contre réformes et de nous faire payer la crise. Pour empêcher le laminage de notre statut, à commencer par nos droits à pensions.

Mais aussi pour préserver notre pouvoir d'achat indiciaire, la garantie de l'emploi et mettre un terme aux suppressions massives d'emploi.

VOTEZ CGT au CTP DIREN

ÉLECTIONS

Projet de loi dit « de mobilité et de parcours professionnels »

Il faut rappeler que contrairement à son intitulé, ce projet n'a pas grand chose à voir avec la mobilité, mais constitue une profonde remise en cause du statut des fonctionnaires.

Ce projet prévoit entre autres :

↳ une position de réorientation professionnelle qui peut déboucher sur une mise en disponibilité d'office en cas de refus de 3 propositions nouvelles d'affectation par l'administration. En lien avec les projets de fonction publique de métiers, on pourra imposer à des agents des emplois n'ayant plus grand chose à voir avec leurs qualifications.

↳ la généralisation de la possibilité de travail à temps incomplet auprès de plusieurs employeurs, ce qui correspond à une rupture profonde avec la conception de carrière.

↳ l'extension de façon importante du recours au contrat à durée déterminée (généralisation de la précarité) et prévoit la possibilité pour toutes les administrations de faire appel à des agences d'intérim, avec des conditions d'emplois inférieures à celles prévues pour les travailleurs intérimaires dans le secteur privé !

Le statut c'est la garantie pour les citoyens, d'agents publics neutres et impartiaux et l'égalité d'accès de tous aux emplois de la Fonction Publique ; le contrat c'est la porte ouverte au clientélisme, aux discriminations et à la précarité la plus éhontée !

Sans attendre, par la mobilisation unitaire, il nous faut obtenir le retrait pur et simple du projet de loi dit « de mobilité et de parcours professionnels »

Primes individualisées et aléatoires : le miroir aux alouettes

Le gouvernement vient de décider la mise en œuvre de « primes de fonctions et de résultats » (PFR) pour près de 200 000 fonctionnaires de la filière administrative. C'est un texte cadre pour promouvoir le même dispositif dans l'ensemble de la fonction publique.

Le nouveau système institue des primes individualisées, en deux parties, en fonction du poste occupé et en fonction des « résultats individuels ». Chaque poste sera ainsi coté de 1 à 6, la prime au « résultat » variera de 0 (aucune prime versée !) à 6 parts. Ce système va considérablement amplifier la part variable du salaire à l'instar de ce qui existe déjà dans le secteur privé. Il risque d'accentuer la mise en concurrence des agents au sein des collectifs de travail. Il induira également un frein majeur à la ...mobilité ! Le financement en sera assuré par le non-remplacement d'un départ en retraite sur deux (a minima) et donc par une fragilisation du service public rendu à l'utilisateur.

Le développement des parts variables, pour l'essentiel non prise en compte pour la pension et l'assurance maladie, s'effectue sur fond de blocage du traitement indiciaire de base (+ 0,8% en 2008 avec une inflation à 3%)

A l'opposé de ces conceptions individualistes, la CGT demande des mesures immédiates de revalorisation de l'ensemble des traitements de la fonction publique, avec une augmentation de la valeur du point d'indice et une révision de la grille indiciaire reconnaissant les qualifications de chacun et de tous.

Votez



Les DIREN... et la mise en place des DREAL...

Au travers de la RGPP et de la réorganisation territoriale de l'Etat, c'est à une véritable casse du service public à laquelle se livre le gouvernement.

La mise en place des DREAL dans neuf régions au 1^{er} janvier 2009 s'est menée au pas de charge.

Faute de cadrage national, demandé par la CGT, la méthode d'élaboration des organigrammes et des projets stratégiques s'est révélée souvent lourde et complexe. Les directions ont tenté d'instrumentaliser les agents, avec groupe de travail, sous-groupes, séminaires, comités en tout genre ...dans lesquels les revendications des agents et de leurs représentants ne sont pas prises en compte.

Dans de nombreux cas, l'administration a essayé de se prévaloir du prétendu acquiescement des agents à ces réformes pour laisser croire qu'ils adhèrent au projet.

On assiste également au développement d'une hiérarchie hypertrophiée, entraînant des impacts négatifs sur la circulation des dossiers, le niveau de responsabilités des agents.

De nombreux problèmes sont soulevés quant au processus d'affectation des agents et l'administration se garde bien d'évaluer les impacts de la fusion pour les personnels de la (déménagements, fiches de postes modifiées ...)

Dans le même temps, aucune réponse de l'administration sur l'alignement par le haut des politiques de gestion des personnels (primes, promotions ...) et sur le traitement égalitaire de tous les agents quelque soit leur ministère de gestion.

De nombreuses interrogations demeurent avec la création, le positionnement et les missions des Centres de Support Mutualisés (CSM) dans un contexte général de mutualisation à tout va aux différents niveaux (national, régional et départemental).

Au delà de la mise en place des DREAL, certaines missions ont déjà disparu dans les DIREN. Pour citer quelques exemples, cas des laboratoires de physico-chimie (par manque de moyens humains pour répondre aux procédures de certification malgré la grande implication des agents), du transfert presque total de l'acquisition des données piézométriques au BRGM ou du portage de la gestion des sites Natura 2000 aux collectivités.

Les diminutions d'emplois au budget 2009 ne sont pas compensées par les redéploiements des postes fléchés Grenelle.

Par ailleurs, on assiste à une baisse continue des dotations budgétaires Etat, remplacées par des financements issus de diverses redevances (agences de l'eau ou primes d'assurances alimentant le fonds Barnier pour la politique des risques naturels).

Nos services exercent de vraies missions de service public, utiles à la société.

Nous voulons des conditions de travail améliorées, des hausses de rémunérations légitimes après des années de baisse du pouvoir d'achat !

Oui, il faut changer le travail !

Le travail devrait être pour tous un lieu d'épanouissement et de réalisation de soi. C'est loin d'être toujours le cas.

Si la **précarité** est une réalité vécue par les vacataires et contractuels à durée déterminée, le sentiment d'incertitude est aujourd'hui largement répandu parmi les fonctionnaires eux-mêmes de toutes catégories.

Stress et souffrance au travail gagnent du terrain comme les mobilités contraintes.



travail gagnent du terrain comme

La promotion sociale et la sionnelle sont aujourd'hui en demeure injuste.

reconnaissance profes-panne. Et le système d'évaluation

Les **rythmes de travail** non maîtrisés, l'amplitude de la journée de travail, les temps de transport ont trop souvent des conséquences sur la vie privée et la santé. Les démarches d'individualisation et de mise en concurrence des agents aggravent d'autant ces conditions.

Le sentiment grandit **de ne pouvoir réaliser pleinement un travail de qualité** : trop dans l'urgence, long terme sacrifié, manque de moyens et absence de lisibilité sur la stratégie du service...

Oui, il faut changer le travail pour qu'il ait tout son sens par :

- une revalorisation salariale et des parcours professionnels,
- de plus grandes possibilités de mobilité choisie et de formation professionnelle
- la création d'emplois pour une charge de travail moins lourde,
- une autre organisation du travail qui favorise le travail en équipe, une hiérarchie à même d'exercer ses responsabilités, la possibilité de voir ses opinions prises en compte

A quoi sert le Comité Technique Paritaire (CTP) ?

Un CTP est une **instance consultative paritaire** de représentants de l'administration et des personnels. Il est obligatoirement consulté sur les questions relatives à l'organisation des services, leurs conditions générales de fonctionnement (en particulier le budget), les actions de formation, l'organisation et les conditions de travail, les critères de répartition des primes...

Mais le CTP est seulement consultatif et trop souvent réduit à une chambre d'enregistrement. Aussi, dans vos services, avec vos représentant-es CGT et dans l'unité syndicale, il est nécessaire de faire émerger un rapport de force face à l'administration pour combattre entre autre l'arbitraire et faire avancer les revendications de l'ensemble des personnels.

*Votez
Le 3 février*



**Un vote utile et
combatif**

La CGT est la première organisation syndicale au MEEDDAT (37 %) des voix depuis les élections du CTPM de Juin 2008. Vos votes en DIREN y ont contribué.

Avec 7 représentants sur 15 au CTPM, c'est un atout et une force.

Site : <http://www.equipement.cgt.fr> -

Tél : 01.48.18.82.81

OUI

Au maintien de l'ONEMA,

au plan pluriannuel de recrutement,

à l'amélioration de nos statuts et de nos rémunérations,

au respect et à la valorisation de nos compétences et de notre technicité

NON

A la fusion avec l'ONCFS ou les Agences de l'Eau

à l'intégration des SD dans les DDEA et des DIR dans les Agences

à la perte des liens hiérarchiques avec les niveaux interrégionaux et le niveau national

au déni de nos métiers et compétences



le 3 février 2009

Vous allez désigner vos représentants au Comité Technique Paritaire Central

Un enjeu majeur.

Car beaucoup de choses se décident là, *normalement...*

Les élections 2009 de vos représentants au CTPC vont se dérouler dans une période particulièrement importante pour le devenir de notre établissement et l'avenir social et professionnel de ses agents. Votre VOTE est donc déterminant !

**Efficace et solidaire,
pour le service public**

**Pour vous représenter,
Pour exprimer vos revendications,**

VOTEZ CGT !

Tous les agents, quel que soit leur statut, peuvent voter.

Assurez-vous de votre inscription sur les listes

Nous contacter en cas de difficultés

ATTENTION : votre bulletin doit parvenir à la DG avant le 3 février 2009.

La CGT-ONEMA est un syndicat indépendant, membre de la fédération de l'équipement et de l'environnement CGT, première organisation syndicale au MEEDDAT (37% des voix) aux élections du CTPM de juin 2008. Vos votes à l'ONEMA y ont contribué.

Avec 7 représentants sur 15 au CTPM c'est un atout et une force.

QU'EST-CE QUE LE CTPC ?

Le CTPC est une structure paritaire composée à parts égales de représentants de l'Administration (6) et du personnel de l'établissement (6) et présidée par le Directeur Général. Les représentants du personnel sont désignés par les syndicats en fonction des résultats du scrutin .

Le CTPC est une instance importante dans la vie de l'établissement et de ses personnels. Il doit être consulté dans tous les domaines qui concernent la gestion des personnels (statuts, effectifs, régimes indemnitaires...), l'organisation et le fonctionnement de l'ONEMA, les problèmes d'hygiène et sécurité (CHS) et en règle générale sur toutes les grandes décisions à prendre pour l'ONEMA.

Dans le contexte actuel fixé par la RGPP, l'aspect politique de cette élection est très important :

✓ en votant massivement, vous montrez votre attachement et votre implication pour un vrai service public de l'environnement.

✓ en votant CGT, vous choisissez un syndicat qui défend toutes les catégories de personnel et s'attache à maintenir un ONEMA vertébré et correctement dimensionné pour remplir ses missions de connaissance et de protection des milieux.

Ce vote décidera aussi :

✓ de notre représentation au Comité d'Hygiène et Sécurité (CHS), instance dont la mise en place a été obtenue suite à un long combat de la CGT au CSP. Le CHS doit rester l'outil garantissant les bonnes conditions de travail des personnels.

✓ de la représentation au sein du conseil d'administration de l'APAS-ONEMA.

Les représentant(e)s CGT sortant(e)s :

Titulaires
Françoise FURNEL
Olivier LEROYER
Olivier LEDOUBLE

Suppléants
Philippe BARAN
Alain CARRIER
José BERDAYES

Leur action a été marquée par une **fermeté constructive**, pour être efficace, prolonger les luttes et actions des personnels du CSP puis de l'ONEMA, et relayer les interventions des élus CGT des autres commissions (CA, CCP, CAP, CHS, APAS).

Ainsi, ils sont intervenus sur des thèmes primordiaux

- **l'avenir de l'établissement,**
- **reconnaissance des métiers, de la technique et des compétences**
- **les missions et l'organisation des services sur tout le territoire**
- **le budget, les effectifs et les moyens de fonctionnement**
- **la défense des intérêts des personnels**

Lors des « débats » sur le projet de loi sur l'eau, avec la mise en place de l'ONEMA, les syndiqué(e)s CGT de l'ONEMA ont su, avec leurs élus, s'adresser à tous leurs collègues pour peser dans le rapport des forces. En effet, ils ont permis avec vous d'**éviter le démantèlement de l'établissement** : disparition des SD et des DiR, au profit d'un établissement « parisien » consacré à la seule collecte des données sur l'eau ou à la redistribution de crédits de recherche à d'autres...

La manifestation nationale d'octobre 2006, les interventions auprès des parlementaires avec nos amendements sur le projet de loi sur l'eau, les délégations au CTPM du MEDD, auprès du directeur de l'eau et dans les nombreux groupes de travail ont constitué des points d'appui précieux à mettre à l'actif de la CGT et des personnels. Chacun doit s'en souvenir pour le vote de nos représentants au CTPC.



NOS POSITIONS - NOS REVENDICATIONS

RGPP. La Révision Générale des Politiques Publiques qui s'impose à notre établissement n'est pas la conséquence d'une réflexion sur le « *Comment améliorer la protection de la Nature ?* » Elle s'impose par le « haut », par des directives venant directement de l'Elysée et du Budget. A charge ensuite à notre Ministère et à nos Directeurs d'expliquer le bienfait de la réforme, la nécessité de « moderniser », « rationaliser », etc, etc...

Les personnels de l'ONEMA ne doivent pas se tromper : **la RGPP c'est la machine de guerre du gouvernement pour « casser » la Fonction Publique, supprimer des postes, privatiser les missions...**

Quand on annonce la suppression de 150.000 postes de fonctionnaires, il devient indispensable de modifier les structures pour « boucher les trous », de « gratter » des postes à tous les niveaux : dans les ministères, les services déconcentrés et les établissements publics ! **L'ONEMA ne sera donc pas épargné !**

La CGT s'oppose à toute forme de fusion dans le cadre de la RGPP, notamment avec l'ONCFS ou les Agences de l'Eau, qui conduirait à un amalgame de nos compétences et spécificités, conduisant vu la complexité et la multiplicité des problèmes environnementaux, à des agents qui « touchent à tout » mais ne sont spécialistes de rien ! Cette multiplicité de compétences, de missions, de métiers est notre richesse collective. Elle doit être conservée et développée.

La CGT demande le renforcement de nos établissements publics en lien avec l'urgence écologique et les suites du Grenelle.

Etablissement. La CGT souhaite tout faire pour que l'ONEMA soit l'établissement public en charge de la connaissance, de la protection et de la restauration de l'eau et de milieux aquatiques. Et non l'arrière-cuisine du MEEDDAT en haut et les « porteurs de seaux » en bas...

La CGT refuse de brader aux bureaux d'études privés la collecte des données sur le terrain et revendique un rôle d'expertise dans notre domaine. Il faut développer une stratégie ambitieuse de Recherche-Développement impliquant toutes les directions, services et agents de l'établissement.

Parallèlement, **la CGT reste attachée au rôle joué par les SD et DiR dans la protection des milieux aquatiques** (avis techniques, contrôles - police de l'eau) et dans leur restauration : continuité écologique, renaturation...

Certains technocrates aimeraient que les agents de terrain de l'ONEMA fassent une police tous domaines selon le bon vouloir de chaque préfet : les manques d'effectifs pour nos SD, à l'ONEMA ou à l'ONCFS se verraient ainsi beaucoup moins. La technicité de nos missions de police des milieux aquatiques deviendrait ainsi un luxe inutile... **La CGT revendique au contraire** le renforcement de la formation des agents pour leur permettre de faire face à un environnement professionnel changeant et complexe.

Budget. Alors que le CSP bénéficiait de ressources de l'État de plusieurs millions d'euros, les 108 M€ de l'ONEMA proviennent entièrement des redevances sur la consommation et la pollution de l'eau : l'Etat réduit ainsi d'autant ses crédits.

Par le jeu des conventions croisées avec toute une série d'établissements, les dépenses de l'ONEMA aboutissent à une **externalisation de tâches** vers d'autres établissements, mais aussi vers des bureaux d'études.

Dans le contexte de rigueur budgétaire imposé par l'Elysée, **la CGT revendique le renforcement des moyens** de fonctionnement à l'ONEMA pour améliorer la rémunération de ses agents et faire face aux missions sans cesse croissantes.

Effectifs. En 2008, les recrutements de nouveaux ingénieurs ont été justifiés par les nouvelles missions confiées à l'établissement, mais malheureusement trop **souvent en CDD et sous-payés**. En outre, de **nombreux postes** d'ATE et de TE en SD et en DiR restent **vacants**. Ceci est très insuffisant pour

permettre un bon fonctionnement de l'ONEMA sur tout le territoire et à tous les niveaux.

La CGT, après avoir obtenu des recrutements avec la mise en place de l'ONEMA, **exige un plan pluriannuel de recrutement** de personnels de différentes qualifications : ATE, TE et ITA.

Elle **rejette la généralisation des emplois précaires** à l'ONEMA. Les CCD recrutés à la DG et en DiR doivent être pérennisés et rémunérés en fonction de leurs qualifications.

Statuts et rémunérations. La gestion des corps ATE et TE doit être **considérablement améliorée** dans tous ses aspects (organisation des concours, formation initiale et continue, promotions, mutations, régimes indemnitaires, constitution des dossiers de départs en retraite, reconnaissance de la pénibilité pour des départs anticipés à la retraite).

Notre demande de revalorisation du statut des contractuels ITA de l'ONEMA et d'autres établissements publics de l'environnement doit aboutir dès 2009, avec reclassement loyal, reconnaissance des qualifications et promotions à la clé.

Concernant la mise en place du « salaire au mérite » qui est une mesure « phare » du gouvernement et qui s'imposera à l'ensemble de la fonction publique, **la CGT est opposée** à sa conception actuelle qui a pour conséquence une valorisation de certains au détriment des autres (enveloppe budgétaire fixe). Vos représentants se donnent pour objectif le maintien de garanties collectives grâce à la mise en place d'un système d'évaluation loyal et transparent :

- ✓ basé notamment sur la définition préalable du rôle de chacun (fiches de poste)
- ✓ garantissant à minima le maintien des salaires actuels et la reconnaissance professionnelle.

C
G
T

O

N

C

F

S



ELECTIONS AU C.T.P.C. DE L'O.N.C.F.S.

Vous allez voter pour le renouvellement des postes dédiés aux organisations syndicales au Comité Paritaire Technique Central de l'O.N.C.F.S.

C'est l'occasion pour vous de doter l'établissement d'une représentation syndicale forte, non catégorielle et active à tous les niveaux de décision.

C'est l'occasion pour vous de permettre à l'O.N.C.F.S. d'exister syndicalement dans les prochaines négociations pour la préservation de nos métiers et de nos carrières.

La C.G.T. est majoritairement représentée au Comité Technique Paritaire Ministériel :
7 sièges CGT, 5 FO, 2 CFDT, 1 UNSA ; 15 sièges aux directions.

Donnez de la cohérence à l'action syndicale.

VOTEZ CGT – Union Fédérale de l'Environnement.

Questions entendues sur la CGT et peu discutées... Parlons-en !

La CGT trop politique ?

Ce n'est pas un gros mot et ... tout est politique.

Les syndicats CGT unissent des femmes et des hommes d'opinions politiques différentes. La **diversité, le respect des valeurs communes, voilà ce qu'est la CGT**. Les statuts et les pratiques reposent sur le choix des syndiqués pour déterminer les orientations revendicatives et choisir leurs délégués, **en toute indépendance**, vis-à-vis du gouvernement, du patronat, des partis politiques.

Le MEDEF s'acharne sur la CGT, c'est actuellement plutôt bon signe, en parlant de « syndicat politisé », (avec autant de ses responsables élus UMP locaux et nationaux dans ses rangs !). Observons qu'en 2008 ce sont les salariés qui ont placé la CGT en tête et en progression, aux élections prudhommales, à celles de la fonction publique territoriale et à celles du nouveau MEEDDAT.

Les syndicats CGT pas assez « autonomes » ?

L'affiliation à une fédération professionnelle, à une union interprofessionnelle, dans une confédération, repose sur **des valeurs de solidarité et d'efficacité**, communes aux salariés avec ou sans emploi, aux actifs et retraités, aux entreprises privées et au secteur public, aux ouvriers, agents, techniciens, cadres...

Partant du quotidien des salariés, définissant avec eux, **syndiqués et non-syndiqués**, les revendications et les actions, aux syndicats CGT ne s'imposent que des **valeurs morales humanistes**.

Les syndicats CGT pas assez « maison » ?

Réunis dans la **fédération de l'équipement et de l'environnement**, dans le respect de chacun, les syndicats CGT, présents dans l'ensemble du MEEDDAT et de ses établissements, sont renforcés par cette position.

Dans les Parcs nationaux et régionaux, à l'ONCFS, à l'ONEMA, aux Agences de l'eau, à l'ADEME, dans les Réserves naturelles, au Conservatoire du Littoral... **Les syndicats « maison » n'ont pas leur place, ce type de syndicalisme ne profite qu'à ses dirigeants**. Il faut s'unir, pour s'opposer aux fusions, débudgétisation, polyvalences, diktats imposés d'en haut avec les faux habits de la modernisation... Pour avancer sur nos missions et moyens nécessaires, nous travaillons ensemble en comprenant nos spécificités, nos fonctions et nos diversités pour un service public de qualité.

Les oppositions et corporatismes, entretenus à plaisir par la RGPP, sur fond de peur individuelle et de crise du système, ne servent ni les intérêts des salariés, ni l'intérêt général.

Pour la CGT, le développement durable ce n'est pas de la pub « poudre aux yeux » : ce sont des actes, des moyens, des ruptures nécessaires avec la façon dominante dont sont traités les femmes, les hommes et l'Environnement.

Ces éléments ne répondent pas à tout... Mais pensez-y en votant !

MUTUALISATION ONCFS / ONEMA – RGPP AU-DELA DU SLOGAN.

CGT ONCFS et ONEMA, une vision commune et claire.

Notre activité professionnelle s'inscrit dans un contexte écologique et environnemental préoccupant. Tous les signaux sont au rouge. Face aux menaces qui pèsent lourdement sur l'avenir, un changement en profondeur du fonctionnement de nos sociétés, de leurs relations avec l'Environnement doit être pensé et mis en œuvre. Cela nécessite des politiques publiques audacieuses, importantes, en rupture avec le libéralisme.

Si le « Grenelle de l'Environnement » constitue une prise de conscience de l'urgence de la situation, un début de réponse du Gouvernement aux enjeux, il doit se concrétiser par des actes forts, par la mise en œuvre de politiques publiques à la hauteur des besoins et donc un engagement fort de l'État.

Nos établissements respectifs (ONCFS et ONEMA) sont constitutifs du service public de l'Environnement : Leurs missions leur confiant un rôle particulièrement important pour la protection et la connaissance des milieux naturels. Il ne semble pas inutile de rappeler qu'en rapport aux enjeux environnementaux, les moyens alloués à nos établissements sont dérisoires !

Aujourd'hui, les suites données au Grenelle, aux discours volontaristes de notre Ministre, sont un vernis écologique donné aux politiques gouvernementales, plus un produit de « Com » que la mise en place d'une politique environnementale ambitieuse.

C Ainsi, la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) qui s'impose à nos établissements n'est pas la conséquence d'une réflexion sur le « Comment améliorer la protection de la Nature ». Elle s'impose par le « haut », par des directives venant directement de l'Élysée et du Budget. A charge ensuite à notre Ministère et à nos Directeurs d'expliquer le bienfait de la réforme, de la nécessité de « moderniser », « rationaliser », en clair, « de faire avaler la pilule ».

G Les personnels de l'ONCFS et de l'ONEMA ne doivent pas se tromper : la RGPP c'est la machine de guerre du gouvernement pour « casser » la Fonction Publique, supprimer des postes, externaliser les missions...

T En juin, le Conseil de Modernisation demandait « *une mutualisation des effectifs de police de l'eau (Onema) et de la nature (ONCFS) sous l'autorité du directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture afin de disposer d'une **taille critique** sur le terrain et de renforcer les coopérations* »... C'est la version « novlangue » pour dire : suppression de postes, polyvalence et main mise des Préfets sur les Services Départementaux, première étape avant l'intégration dans les DDT (Direction départementale du Territoire, futur service de la Préfecture).

La CGT s'oppose à la RGPP et refuse le cadre de la mutualisation et du rapprochement dans les conditions actuelles, car ils se traduiraient par :

- O**
- ✚ Une diminution du nombre de postes dans nos établissements.
 - ✚ Un amalgame de nos compétences et spécificités, conduisant à des agents « touchent à tout » mais spécialistes de rien ! S'il est vrai que nos établissements ont évolué différemment, c'est bien cette multiplicité de compétences, de missions, de métiers qui est notre richesse collective et qui doit être conservée et développée.
 - ✚ Une mise sous tutelle des SD sous la coupe du « Préfet » ce qui se traduirait par une perte d'efficacité de nos missions de Police (Les Préfets sont plus soucieux d'assurer la paix sociale que d'affronter les lobbies pesant sur l'Environnement) et le risque de voir nos établissements déstructurés (perte ou affaiblissement du lien DG – DR – SD et des réseaux nationaux).
 - ✚ Une perte d'une partie de nos missions, une déqualification de nos métiers.
 - ✚ Une perte du lien « Technique-Police », essentiel pour la réalisation de nos missions : « Pour protéger, il faut connaître ».
 - ✚ Une perte de notre capacité d'expertise, capacité liée à notre présence sur le terrain et à la structuration de nos établissements.

N En conséquence, nous refusons l'actuel projet de fusion de nos établissements, et toute intégration (même sous une forme déguisée) des SD dans les services des Préfectures.

F Nous refusons le cadre de la mutualisation proposé qui se focalise sur un aspect budgétaire, et nous demandons à l'administration d'ouvrir le débat du renforcement de nos établissements publics en lien avec l'urgence écologique et les suites du Grenelle.

C Nous invitons les personnels des deux établissements ONCFS et ONEMA à dépasser les méfiances réciproques, les clivages, les stigmatisations et caricatures des uns et des autres... Cette logique de divisions et de méfiance, ne pouvant qu'être défavorable à tous.

S A l'inverse, nous invitons les personnels des deux établissements à s'unir, à faire front commun pour porter le débat où il doit être : quelles missions, quels métiers, quelles structures pour nos établissements réciproques ? Quelle articulation entre nos établissements ?

Agissons pour construire le service public de l'Environnement dont nous avons besoin !

Pour appuyer efficacement vos revendications.

- ❖ POUR RESISTER A LA LOGIQUE DE LA R.G.P.P.
- ❖ POUR LA DEFENSE DES METIERS ET DES CARRIERES.
- ❖ POUR LA DEFENSE DU POUVOIR D'ACHAT ET DES RETRAITES.
- ❖ POUR L'ENGAGEMENT SUR UN PLAN DE RECRUTEMENT EN RAPPORT AVEC LES ANNONCES POLITIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. ORGANISATION DES CONCOURS INTERNES ET EXTERNES 2009 ET 2010.
- ❖ POUR L'ABOUTISSEMENT DU STATUT DES CONTRACTUELS PAR ALIGNEMENT SUR LE STATUT NOUVEAU DES PERSONNELS DES AGENCES DE L'EAU.
- ❖ POUR L'HARMONISATION DES REGIMES INDEMNITAIRES, LA RECONNAISSANCE DU SERVICE ACTIF ET LA PENIBILITE.
- ❖ POUR LA NORMALISATION DE LA GESTION DES AGENTS DES CORPS DES ATE ET TE.
- ❖ POUR LA FIDELISATION DES PERSONNELS DANS L'ETABLISSEMENT, LA FIN AU RECOURS A LA PRECARITE DES CDD.
- ❖ POUR L'HARMONISATION DES PRATIQUES « RESSOURCES HUMAINES » DES ETABLISSEMENTS DU MEEDDAT.....

VOTEZ

CGT

Union Fédérale de l'Environnement





Elections du 3 février 2009 aux C.T.P.C

des 9 Parcs Nationaux, du Conservatoire du Littoral et de Parcs Nationaux de France

VOTEZ et FAITES VOTER CGT

Le Service Public est notre richesse Votez et faites voter CGT

Pour nos Etablissements et leurs personnels, nous voulons des moyens en effectifs et en crédits pour nos missions de service public. En protégeant la biodiversité nous effectuons un travail utile à la société. Nous revendiquons des conditions de travail améliorées, des hausses de rémunérations légitimes après des années de baisse du pouvoir d'achat. Or, ces missions sont perdues de vue par les réorganisations, dominées par la RGPP. Nous voulons que le changement serve à la mise en œuvre effective des engagements du Grenelle de l'environnement.

Ce qui se passe ne va pas dans ce sens là :

- **sabotage de services entiers**, avec des projets de délocalisations sans autre nécessité que de compenser les fermetures de casernes : exemples de l'ONF, de l'archéologie préventive (INRAP), Météo France, SETRA, du service statistique du ministère, de l'ENIM,...
- **précarisation** de l'emploi avec des flux de vacataires et CDD, alors que le statut des fonctionnaires, protecteur et garant de leur indépendance vis à vis du pouvoir politique, est remis en cause,
- **baisse des crédits affectés à la satisfaction des besoins sociaux** : dès 2009, les crédits pour le logement social sont fortement amputés. Le gouvernement engage des milliards – notamment issus du Livret A affectés au logement social – pour « sauver » les banques, sans contrepartie,
- **privatisation de tout ce qui peut l'être**, sous tous les prétextes : baisser les moyens, dégrader le service, jeter l'opprobre sur les dysfonctionnements... Vendre la marchandisation comme la solution...

La CGT, première organisation syndicale du MEEDDAT après les élections de juin 2008 au CTPM, est aussi depuis décembre la première (et en progression) dans la fonction publique territoriale. Les salariés viennent de placer la CGT en tête et en forte progression lors des élections aux prud'hommes.

La CGT vous invite à participer à la journée de grève et de manifestations du 29 janvier, à l'appel de tous les syndicats, ensemble public/privé, pour défendre l'emploi, les salaires, la protection sociale et les services publics.

A quoi sert le Comité Technique Paritaire (CTP) ?

Un CTP est une **instance consultative paritaire** de représentants de l'administration et des personnels.

Les personnels des 9 Parcs Nationaux, du Conservatoire du Littoral et de Parcs Nationaux de France sont appelés à voter pour l'organisation syndicale de leur choix. Ce vote déterminera la représentation des personnels dans chaque CTPC.

Les CTPC sont obligatoirement consultés sur les questions relatives à l'organisation des services, leurs conditions générales de fonctionnement, les actions de formation, l'organisation et les conditions de travail, les critères de répartition des primes...

Les CTP sont consultatifs et trop souvent réduits à des chambres d'enregistrement. Toutefois, à l'avenir, une position négative unanime des organisations syndicales entraînera une 2ème délibération.



le service public est notre richesse

Voter CGT
aux CTPC

un vote utile et combatif

Mise en œuvre des engagements du Grenelle de l'Environnement pour la biodiversité ou application de la RGPP ???

Notre activité professionnelle s'inscrit dans un contexte écologique et environnemental préoccupant. Tous les signaux sont au rouge. Face aux menaces qui pèsent lourdement sur l'avenir, un changement en profondeur du fonctionnement de nos sociétés, de leurs relations avec l'Environnement doit être pensé et mis en œuvre. Cela nécessite des politiques publiques audacieuses, importantes, en rupture avec le libéralisme.

Si le « Grenelle de l'Environnement » constitue une prise de conscience de l'urgence de la situation, un début de réponse du Gouvernement aux enjeux, il doit se concrétiser par des actes forts, par la mise en œuvre de politiques publiques à la hauteur des besoins et donc un engagement fort de l'État.

Nos établissements respectifs sont constitutifs du service public de l'Environnement : Leurs missions leur confiant un rôle particulièrement important pour la protection et la connaissance des milieux naturels. Il ne semble pas inutile de rappeler qu'en rapport aux enjeux environnementaux, les moyens alloués à nos établissements sont dérisoires !

Aujourd'hui, les suites données au Grenelle, aux discours volontaristes de notre Ministre, sont un vernis écologique donné aux politiques gouvernementales, plus un produit de « Com » que la mise en place d'une politique environnementale ambitieuse. Ainsi les créations d'emplois pour les Parcs Nationaux, en incluant la mise en place des nouveaux Parcs, sont bien inférieures en 2009 à celles qui sont intervenues en 2008. Et beaucoup de nos postes demeurent vacants.

La RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) qui ne s'impose pas encore à nos établissements, à l'inverse de nos collègues de l'ONEMA, ONCFS et Agences de l'Eau, n'est pas la conséquence d'une réflexion sur le « Comment améliorer la protection de la Nature ». Elle s'impose par le « haut », par des directives venant directement de l'Elysée et du Budget. A charge ensuite à notre Ministère et à nos Directeurs d'expliquer le bienfait de la réforme, de la nécessité de « moderniser », « rationaliser », en clair, « de faire avaler la pilule ». Les personnels ne doivent pas se tromper : la RGPP c'est la machine de guerre du gouvernement pour « casser » la Fonction Publique, supprimer des postes, externaliser les missions...

LE SPEN CGT

Le SPEN-CGT : Ce syndicat a vocation à accueillir les personnels des parcs nationaux, des réserves naturelles, des parcs naturels régionaux, des conservatoires d'espaces naturels, du conservatoire du littoral, des conservatoires botaniques, des associations de protection de la nature, des associations d'éducation à l'environnement...

C'est un syndicat qui invite tous les personnels œuvrant dans les espaces naturels et l'éducation à l'environnement à discuter de ses propositions et actions.

Il a vocation à fédérer ou relier les syndicats ou sections existant déjà ou œuvrant dans les espaces naturels.

Des revendications essentielles

Effectifs. En 2008, des recrutements ont été réalisés dans les établissements, mais malheureusement trop **souvent en CDD et sous-payés**. En outre, de **nombreux postes** d'ATE et de TE restent **vacants**. Ceci est très insuffisant pour permettre un bon fonctionnement des nouveaux Parcs, des Parcs existants et du Conservatoire.

La CGT, après avoir obtenu des recrutements, **exige un plan pluriannuel de recrutement** de personnels de différentes qualifications : ATE, TE et ITA.

Elle **rejette la généralisation des emplois précaires** Les CCD recrutés doivent être pérennisés et rémunérés en fonction de leurs qualifications.

Statuts et rémunérations. La gestion des corps ATE et TE doit être **considérablement améliorée** dans tous ses aspects (organisation des concours, formation initiale et continue, promotions, mutations, régimes indemnitaires, constitution des dossiers de départs en retraite, reconnaissance de la pénibilité pour des départs anticipés à la retraite).

Notre demande de revalorisation du statut des contractuels ITA de nos Etablissements, comme tous ceux d'autres établissements publics de l'environnement, en se calant sur celui des Agences de l'Eau doit aboutir dès 2009, avec reclassement loyal, reconnaissance des qualifications et promotions à la clé.

Concernant la mise en place du « salaire au mérite » qui est une mesure « phare » du gouvernement et qui s'imposera à l'ensemble de la fonction publique, **la CGT est opposée** à sa conception actuelle qui a pour conséquence une valorisation de certains au détriment des autres (enveloppe budgétaire fixe). Vos représentants se donnent pour objectif le maintien de garanties collectives grâce à la mise en place d'un système d'évaluation loyal et transparent :

- ✓ basé notamment sur la définition préalable du rôle de chacun (fiches de poste)
- ✓ garantissant à minima le maintien pour chacun des salaires et la reconnaissance professionnelle.

LA CGT première force syndicale au MEEDDAT

Réunis dans la **Fédération Nationale de l'Équipement et de l'Environnement**, dans le respect de chacun, les syndicats CGT présents dans l'ensemble du MEEDDAT et de ses établissements doivent être renforcés. Parcs nationaux et régionaux, ONEMA, ONCFS, Agences de l'eau, ADEME, Réserves naturelles, Conservatoire du Littoral...

Oui il faut s'unir, pour s'opposer aux fusions/débudgétisation/polyvalence/ diktats imposés d'en haut avec les faux habits de la modernisation...

Pour avancer sur nos missions et moyens nécessaires. MNHN, Météo-France, IGN... et syndiqué(e)s CGT des DDE, DDA (DDEA-DDT), DIREN, DRIRE et DRE (DREAL), DIR, DAM et DRAM et des directions d'administration centrale, **nous travaillons ensemble en comprenant nos spécificités, nos fonctions et nos diversités pour un service public de qualité.**

Les syndicats CGT unissent des femmes et des hommes d'opinions différentes : pas d'examen pour se syndiquer ! **La diversité, le respect, des valeurs communes, voilà ce que découvre un(e) nouveau (elle) syndiqué(e).** Les statuts et les pratiques reposent sur le choix des syndiqués pour déterminer les orientations revendicatives et choisir leurs délégués. **En toute indépendance...** Vis à vis des gouvernements, du patronat, des partis politiques.

L'affiliation à une fédération professionnelle, à une union départementale interprofessionnelle, dans une confédération, repose sur **des valeurs de solidarité et d'efficacité** : salariés avec ou sans emploi, actifs et retraités, entreprises privées et secteur public, ouvriers, techniciens, cadres... **Solidarité régionale, européenne (CES) et internationale (CIS).**

Nous défendons les contractuels et nous sommes attachés à la défense et l'amélioration des concours externes et internes, à la revalorisation des avancements et des traitements, aux droits et obligations du statut de la fonction publique. **Or le gouvernement veut mettre en pièce les garanties du statut et individualiser les salaires...** Ce n'est pas pour améliorer la situation des contractuels

Discutons-en et pensez-y en votant !

CTPM du MEEDDAT élu en Juin 2008, 7 sièges CGT, 5 FO, 2 CFDT, 1 UNSA ; 15 sièges aux directions.

Pour appuyer efficacement vos revendications

- POUR RESISTER A LA LOGIQUE DE LA R G P P
- POUR LA DEFENSE DES METIERS ET DES CARRIERES
- POUR LA DEFENSE DU POUVOIR D'ACHAT ET DES RETRAITES
- POUR L'ENGAGEMENT SUR UN PLAN DE RECRUTEMENT EN RAPPORT AVEC LES ANNONCES DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT. ORGANISATION DES CONCOURS INTERNES ET EXTERNES 2009 ET 2010
- POUR L'ABOUTISSEMENT DU STATUT DES CONTRACTUELS PAR ALIGNEMENT SUR LE STATUT NOUVEAU DES PERSONNELS DES AGENCES DE L'EAU
- POUR L'HARMONISATION DES REGIMES INDEMNITAIRES, LA RECONNAISSANCE DU SERVICE ACTIF ET LA PENIBILITE
- POUR L'AMELIORATION DE LA GESTION DES AGENTS, DES CORPS DES ATE ET TE
- POUR LA FIDELISATION DES PERSONNELS DANS NOS ETABLISSEMENTS, LA FIN DU RECOURS A LA PRECARITE DES CDD
- POUR L'HARMONISATION DES PRATIQUES « RESSOURCES HUMAINES » DES ETABLISSEMENTS DU MEEDDAT.....

VOTEZ CGT aux CTPC

A l'urne ou par correspondance

Union Fédérale Environnement CGT

Tel : 01 48 18 82 81

<http://www.equipement.cgt.fr>



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Communiqué concernant la Circulaire du Premier ministre du 31 décembre 2008 relative à l'organisation territoriale de l'Etat

Cette circulaire est la suite de celle du 7 juillet. Elle appelle de notre part un certain nombre de commentaires.

Tout d'abord, elle **affirme le caractère interministériel au niveau départemental** et place les directions départementales sous l'autorité directe des préfets. D'ailleurs ceux sont ces derniers qui proposeront au Premier ministre la nomination des futurs directeurs départementaux.

Pour ce qui concerne notre ministère, le niveau départemental sera dans les futures directions départementales des territoires (DDT) issues des DDEA et de la partie bureau environnement des préfectures. Cette circulaire précise que les directeurs des nouvelles DDEA créées par décret dans 55 départements ont vocation à devenir préfigurateurs de la future DDT des départements concernés, sauf situation particulière ! Elle ne dit pas que pour les autres DDT, ce seront des directeurs issus des DDEA qui pourront être préfigurateurs. Mais de plus, il n'est pas acquis que les préfigurateurs seront *in fine* les futurs directeurs des DDT !

Concernant les missions, le moins que l'on puisse dire c'est qu'il y a une **grande modularité** !

En effet, il est laissé aux préfets de département une grande souplesse, ce qui n'est pas sans poser de problèmes concernant d'une part la cohérence de la politique du ministère et donc le devenir des personnels mais également concernant l'équité entre départements. Par exemple, il est dit clairement que le contrôle de légalité en matière d'urbanisme aujourd'hui en DDE pourra être transféré à la préfecture.

Concernant les missions de la politique de la ville, c'est le flou total. C'est à l'appréciation du préfet de département !

De même qu'il y a besoin d'une expression cohérente sur l'ensemble du territoire, les missions de sécurité routière sont également à l'appréciation du préfet de département !

Concernant la prévention des risques. Il y a une séparation entre la prévention des risques naturels (DDT) avec celle des risques technologiques (DDPP). Ceci est une aberration. Il faut que ces deux risques soient regroupés et gérés par la DDT.

Sans faire une liste exhaustive, nous voyons bien que par la modularité qu'introduit cette circulaire en laissant au préfet un certain nombre d'adaptations, risque de vider un bon nombre de missions dévolues à nos actuelles directions départementales.

Encore une fois, au-delà des conséquences immédiates sur le devenir des personnels et de leurs missions, cela remet en cause très clairement la cohérence de la politique du ministère sur l'ensemble du territoire.

De même, concernant les fonctions supports et les mutualisations, les préfets auront les arbitrages.

Les fonctions support concernent, notamment, la gestion des ressources humaines, des systèmes d'information, de l'immobilier, des achats, des moyens généraux et logistique ainsi que la gestion budgétaire et comptable.

La mutualisation, totale ou partielle, des activités suivantes peuvent être organisée sur le plan régional (en englobant le niveau départemental) : mise en perspective des évolutions d'effectifs, des besoins de formation, **gestion d'un vivier de vacataires et de contractuels**, mutualisation du réseau d'assistance sociale, mise en commun des compétences dans le domaine de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail.

Tout ceci renforce de manière très évidente, le rôle des préfets au détriment des directeurs départementaux.

Aussi, à terme, nous pouvons même penser qu'il y aurait une intégration des directions départementales interministérielles comme les DDT en préfecture. Supprimant ainsi les structures ministérielles dans les départements. C'est ainsi un échelon de proximité au service de la population et des élus répondant à des besoins de service public qui serait dans ce cas supprimé.

Aussi, pour la défense de nos missions, de nos services, contre la révision générale des politiques publiques, la Fédération CGT de l'Équipement-Environnement appelle l'ensemble des personnels du MEEDDAT à faire grève et à participer aux manifestations le 29 janvier prochain.

Tous ensemble le 29 janvier 2009 pour la défense de notre ministère et de ses services, pour la défense du service public de l'environnement, de l'équipement, de l'énergie et de l'aménagement du territoire.

Montreuil, le 9 janvier 2009



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Monsieur Didier LALLEMENT
Préfet, Secrétaire général
Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable
et de l'Aménagement du territoire
92055 La Défense cedex

Montreuil, le 30 décembre 2008.

Objet : Groupe d'échanges sur la réorganisation des services déconcentrés du MEEDDAT: impacts des décisions de réorganisation sur les services spécialisés maritimes, des Phares et balises ainsi que des services des Affaires maritimes et du littoral.

Monsieur le secrétaire général,

Lors du CTPM du 4 octobre 2008, nous avons fait part au Ministre, des graves manquements à la concertation des personnels concernés par l'ensemble des réorganisations des services déconcentrés du MEEDDAT dans les départements et les régions. La mise en place des DREAL et des DDT impactent lourdement les services territoriaux régionaux et départementaux concernés par les domaines maritimes, portuaires et du littoral.

Les personnels et élus concernés sont mécontents d'être tenus à l'écart des réflexions et propositions des Préfets en préfiguration des projets de services; Ils se sentent méprisés. En réponse vous nous avez proposé de tenir des réunions régulières d'échanges sur des thématiques spécifiques au MEEDDAT.

Nous souhaitons retenir pour le prochain groupe d'échanges fixé au jeudi 15 janvier à 14 heures, les questions relatives aux missions et moyens dans les domaines maritimes, portuaires et du littoral afin d'examiner les situations des services dans ce cadre et en vue de la tenue d'un prochain CTPM consacré exclusivement à ces questions communes relevant de la compétence du MEEDDAT.

Pour la CGT, les projets de services doivent répondre aux besoins d'une politique publique «mer et littoral» avec une approche intégrée des différentes missions, du local au national et à l'échelle européenne pour prévenir le risque d'une marginalisation accrue des organisations de travail de proximité sur les secteurs maritime et littoral.

Nous redoutons en particulier l'atomisation de ces services pour l'exécution des tâches d'entretien et de maintenance des installations des Phares et Balises et des équipements de signalisation maritime, de leurs missions de sécurité en mer et dans les ports maritimes, de lutte contre les pollutions et de protection du milieu marin et du littoral, et enfin de contrôle des navires et des activités marines.

Pour cela, afin de préparer les travaux du groupe d'échanges, nous vous demandons de nous faire parvenir dans les délais les plus rapides l'ensemble des documents qui vous ont été remis par les Préfets accompagnés des macros organigrammes correspondant aux services départementaux et régionaux.

Bien entendu compte tenu des travaux du groupe d'échanges en perspective d'un CTPM consacré aux questions communes « mer » nous vous demandons de surseoir à toute décision sur ces projets de réorganisation des services concernés.

Nous considérons en effet que ces éléments nous sont indispensables pour la bonne compréhension des enjeux et orientations données à la politique maritime et de la mer et pour répondre au besoin de cadrage national et de concertation sur le devenir des missions et des personnels.

Une suite rapide et favorable à notre demande de transmission des documents remis par les Préfets et un rapport sur les missions, organisation des services et moyens budgétaires consacrés du programme SAM, serait appréciée par notre organisation.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, secrétaire général, l'expression de nos sentiments respectueux.

Jean Marie RECH
Secrétaire général de la FNEE CGT



**FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Montreuil, le 10 décembre 2008

à

- Monsieur LALLEMENT
- Monsieur RUYSSCHAERT
- Madame JIGUET
- Monsieur MICHEL

Madame la directrice,
Monsieur le directeur général,
Monsieur le directeur,

Le présent courrier formalise notre demande lors d'audience CGT avec Mme JIGUET ou lors de groupe d'échanges DRH/OS au mois de novembre.

Au préalable nous regrettons vivement que notre courrier au Ministre d'Etat du 25 juin dernier concernant les améliorations nécessaires de gestion des agents des corps A.T.E. et T.E. et de la situation des contractuels en fonction dans les E.P.A. de la sphère Ecologie (ex M.E.D.D.), demeure sans réponse. Le secrétaire général et le D.G.A.L.N. ont pourtant reçu copie de cette lettre et la nécessité d'une réponse a été rappelée aux cadres dirigeants de la D.G.A.L.N. et de la D.R.H.

S'agissant de l'amélioration des statuts des contractuels des E.P.A. par alignement sur le statut nouveau des personnels des agences de l'eau, il s'agit de concrétiser des engagements ministériels pris auprès des personnels et de la C.G.T. par Mme OLIN, notamment lors de la création de l'O.N.E.M.A., et les annonces de Jean-Louis BORLOO aux C.T.P.M. réunis de l'ex M.E.D.D. et de l'ex M.E.L.T. lors de la mise en place du M.E.E.D.D.A.T. Rappelons les enjeux de cet exercice : améliorer les rémunérations des personnels des filières I.T.A. et tirer les leçons des problèmes rencontrés dans la formulation et l'application du statut des personnels des agences de l'eau, permettre une mobilité choisie entre établissements voisins par des conditions générales devenues semblables, garantir des recrutements d'ingénieurs de haut niveau, fidéliser les personnels dans nos E.P. en mettant fin au recours à la précarité des C.D.D., harmoniser et améliorer les pratiques R.H. de nombreux établissements publics dont certains comportent très peu d'effectifs. Le travail préparatoire à cette réforme a été engagé à l'O.N.C.F.S., ainsi qu'à l'O.N.E.M.A.

Nous vous demandons en conséquence un engagement de calendrier de réalisation 2009 comportant la concertation des projets en groupe d'échanges DRH/OS, passage en C.T.P.M. des projets de décrets et d'arrêtés nécessaires, et mise à l'ordre du jour des C.T.P. des établissements ainsi que de leur conseil d'administration. Pour cela les S.G. ou R.H. des E.P., la tutelle du MEEDDAT(DGALN/DE), l'appui technique de la DRH, doivent être mobilisés avec les moyens budgétaires pour garantir qu'aucun salarié d'un EPA ou aucun EPA ne reste au bord du chemin.

S'agissant de l'amélioration de la situation des agents des corps ATE et TE, les enjeux s'avèrent les suivants : organisation des concours externes et internes 2009 et 2010, formation initiale et permanente, fonctions et avenir des deux écoles, préparation des pré-CAP par établissement et CAP nationales et critères de promotions et mutations, mobilité choisie entre établissements, régimes indemnitaires de ces corps, attribution des primes aux agents, constitution des dossiers de retraite, reconnaissance de la pénibilité et service actif ... Sur tous ces sujets des améliorations s'avèrent impératives pour améliorer les conditions de travail et de rémunération des agents. Ici aussi le pilotage par DRH et DGALN d'un groupe de travail avec les OS, comme la coopération avec les SG ou RH des EP seront utiles.

Nous vous prions d'agréer, Madame et Messieurs les directeurs, l'expression de notre considération distinguée.

Le Secrétaire Général
de la Fédération Nationale
Equipement-Environnement

signé

Jean Marie RECH

Le Secrétaire de l'Union
Fédérale Environnement

signé

Francis COMBROUZE

**COMPTE RENDU
DU CCHS
DU 16 DECEMBRE 2008**

Etaient présent

C.G.T. :

**Jean Marie RECH, Kaci VANDERRIELE,
Jean Yves LEBARS, Jean-Luc GASTAUT,
Daniel BRO,
Eric BERNARD
FO : 3 CFDT : 2**

Il semblerait qu'au vu de toutes les recommandations, déclarées en cette année 2008, la volonté de faire entendre nos légitimes revendications, serait qu'elles soient prises en compte une bonne fois pour toute.

Pour autant lors de cette séance, nos requêtes reposent sur les questions diverses entre autres, où en sommes nous sur le groupe de travail des I.P.S.C.R, (inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière) du groupe de travail « souffrance au travail », sur la circulaire « du travail isolé » qui je rappelle son élaboration date de 1998 sorti prévu en 2009, 2010, 2011... ?

L'élargissement des suppléants au sein du C.C.H.S. vu l'extension de notre ministère ou de son élargissement, dans le cadre de l'inter - ministérialité.

Toujours est-il comme à son habitude l'administration tempère.

Les accidents graves nous sont présentés avec un peu de précipitation, ce qui n'échappe pas à la CGT et notre vigilance, car il apparaît que plusieurs enquêtes n'ont pas été effectuées, serai-ce un oubli ?

Encore un petit rappel parmi d'autres. En fait, la CGT rappelle qu'en aucun cas on ne doit passer outre dans une enquête que se soit lors d'une intoxication au plomb, alors que les troubles ne seraient pas apparents sur le moment. Une enquête se doit d'être mise en place pour non pas déterminer si c'est une maladie professionnelle ou un accident du travail, mais doit déterminer si c'est dans le cas d'un accident de service pour qu'il n'y ait pas de frais pour l'agent. Là, en l'occurrence celui-ci pourrait être atteint de saturnisme, un accident reste un accident.

La CGT rappelle qu'à l'actif de la néanmoins célèbre D.I.R. NORD les trois derniers accidents de F.L.R. n'ont pas fait l'objet d'une enquête, estimant, que la nature des faits était similaire et qu'il n'y avait pas lieu de diligenter une enquête. Ceci est inadmissible puisque l'enquête est là pour déterminer la cause et les facteurs, (environnement, nombre d'agents, situation d'organisation de travail etc..) pour ne pas reproduire la même chose ! Il y a toujours derrière une enquête des éléments qui surgissent l'administration rappellera les règles au directeur de la DIR NORD que chaque accident quel qu'il soit doit obligatoirement avoir une enquête,

Également que la convocation d'un C.L.H.S. toujours dans cette même D.I.R. pour conduite (1 par camion) n'a fait l'objet que d'une réponse qui souligne qu'elle ne justifie pas qu'un C.L.H.S. soit convoqué dans les 24 heures estimant que la conduite a un ne représente pas de danger suffisant, mais en cas d'accident grave, notons que la D.I.R. NORD détient un palmarès édifiant a ce sujet qu'en sera-t-il ?

Concernant les suicides !

La C.G.T. À recenser 15 suicides aboutis pour l'année 2008 elle rappelle que derrière un suicide une famille est endeuillée. Que des collègues sont parfois et de loin très traumatisés, que le suicidant lui-même était en état de souffrance, de dépression, ce qui a engendré son acte de désespoir, que des enquêtes doivent être systématiquement mises en place afin de comprendre la dimension de l'environnement dans lequel évolue l'agent, dans l'univers de son travail entre autre. La C.G.T. tient à saluer le travail élaboré à ce sujet par le groupe de travail sur le suicide, une circulaire émanant de ce groupe de travail a été validé par le CCHS et sera prochainement sur le site de la fédération.

La CGT rappelle hélas le décès d'une jeune femme (agent d'exploitation) dans un centre du C.G. de l'Oise dans de douloureuses circonstances, la C.G.T. demande qu'une enquête soit effectuée. L'administration nous répond quelle va contacter le conseil général de l'Oise mais que d'ores et déjà le docteur JEHEL s'en occupe.

La CGT demande des précisions concernant l'accident de la D.I.R. Nord, « véhicule tombé dans la Meuse », une enquête est elle en cours ? L'administration va se renseigner

Pour autant, la demande concernant le tableau des suicides, que l'imputabilité de l'administration se doit d'apparaître sur le dit tableau est prise en compte par l'administration.

Un power point nous est présenté sur une enquête hygiène et sécurité bilan de décret 2007.

En bref, sur 160 services seulement, 98 ont répondu alors qu'il est obligatoire d'y répondre, cela prouve que la remontée concernant des questions relatives au fonctionnement des C.L.H.S. par exemple, ne fait pas bonne figure, et qu'il ne faut pas nous faire croire que seul les bons élèves ont répondu, car à l'effet inverse, si un agent ne répondait pas à une obligation il serait sanctionné.

Le power point rappelle le manque d'A.S.P. et de Médecin de prévention. La C.G.T. rappelle que nous sommes le ministère et de très loin le plus touché par les accidents graves, cela est inadmissible !

6 demandes de formation C.L.H.S ont répondu favorablement sur 100 services. Il est regrettable de rappeler qu'il y a une obligation de formation pour les membres du CLHS,

Que le D.U. doit être impérativement élaborée (certains services n'ont pas élaboré de D.U. depuis plus de 7 ans), ainsi qu'un plan de prévention, la C.GT stipule que lors d'une enquête pour accident grave et mortel ainsi que pour les suicides il serait systématique et impératif de demander le D.U. du service ainsi que le plan de prévention. Ce que soutiennent les organisations syndicales.

Il y a pénurie des médecins de prévention, malgré la mutualisation de certains M.P., c'est encore insuffisant, le morcellement du travail n'arrange en rien la situation.

pénibilité

Une cartographie doit être effectuée par l'administration ou par une entreprise privée au sujet de la pénibilité. La CGT rappelle à juste titre que ce n'est pas nécessaire de gaspiller de l'argent puisque toutes les O.S. font remonter dans un premier temps les pénibilités et que cela morcellerait davantage le travail déjà effectué, le nombre de déclaration liminaire à ce sujet ainsi que le nombre d'interventions lors des C.C.H.S. sont là pour récolter, identifier pour ainsi mieux les traiter.

La CGT rappelle le double discours lors de la réunion concernant le cadrage DIR où l'on constate que le travail des week-end (25 par an et par agent serait indéniablement plus profitable pour les agents, puisqu'ils auraient 27 week-end de libre, profitable pour légitimer le slogan « travailler plus pour gagner plus » sauf que là se sera pour payer leur divorce car la vie familiale sera amputée, sans compter le travail de nuit, 20 à 25 nuits par an et par agent selon les propositions du cadrage national, sans parler des nouvelles propositions présentées sur la théorie du 2 x 8 et 3 x 8 effectué sur des temps très court 3 x 8 en trois ou quatre jours pris sur une semaine au bon vouloir du chef de service, puisqu'il paraît que l'agent récupère mieux dans ces conditions.

Édifiant n'est ce pas ! alors que nous avons toujours défendu, l'autre thèse scientifique qui consiste, à dire que lorsqu'un salarié a effectué un nombre X d'années en 2 x 8 ou 3 X 8, son espérance de vie est réduite de 6 à 9 ans en moyenne.

Il est vrai que l'on voudrait nous faire travailler jusqu'à 70 ans.

Cela reflète l'antagonisme des propos tenus dans les différentes réunions où groupes de travail, ou l'on défend et reconnaît qu'il y a un réel danger pour la durée de vies des agents, dans telles ou telles conditions de travail. Alors que dans une autre réunion l'on maintien le contraire, attitude très paradoxale tout de même ce doit être dans l'air du temps.

La CGT précise qu'elle n'est pas dupe, que la situation dans les DIR régresse, à l'inverse elle progresse, en ce qui concerne le travail isolé, le travail à 1 par camion, cela doit cesser et ne doit pas s'étendre davantage .

En tout état de cause l'administration gagne du temps mais la circulaire sur le travail isolé traîne dans les tiroirs depuis 1998, la CGT exige que soit sorti la dite circulaire alors que l'administration voudrait pour l'énième fois réunir le groupe de travail initial sur le travail isolé.

La prochaine réunion aura lieu le mardi 10 mars 2009

Eric BERNARD